

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laique / MAI 2021 / N°499

Dossier

## Cherche coupable désespérément

Grand entretien avec

### Vinciane Despret

## Islamо-nationalisme : les tentacules d'Erdogan



## 3 Édito

### Des déclassés aux coupables.

SANDRA EVRARD

## 4 Quoi ?!

## 6 Grand entretien

### En finir avec l'humano-centrisme.

L'araignée, le wombat et le poulpe : une nouvelle fable de La Fontaine ? Non, le fruit des recherches de la philosophe belge Vinciane Despret, entre sciences et allégorie.

VÉRONIQUE BERGEN

## 10 Dossier

### Cherche coupable désespérément

Le monde va mal... C'est pas moi, c'est lui ! J'ai rien fait, c'est elle ! Tout est de leur faute ! À lui, l'Autre, le voisin ; à eux, les jeunes, les migrants ; à elles, les femmes, les petites gens. Tour d'horizon philo-psychosociologique du recours au bouc émissaire : un recul réflexif et critique bien utile pour garder le sens de la responsabilité.



## 46 Libres ensemble

### 46 Occupations solidaires.

Ne dites plus squat, dites occupation précaire ! Reportage à Bruxelles dans trois lieux réinvestis, où le vide a laissé place à la vie en communauté. CATHERINE CALICO

## 50 La Bible, un axe d'étude inédit.

Le « livre sacré » passé à la loupe des sciences du langage est riche de nouveaux enseignements.

TITUS JACQUIGNON

## 54 Comment la solidarité se réinvente en temps de crise.

En complément des actions menées de longue date par les ONG et les associations, l'heure est au télé-bénévolat et aux levées de fond spectaculaires. AMÉLIE BOUTINOT et MATHILDE JOSTE

## 58 International

### 60 Islamo-nationalisme : les tentacules d'Erdoğan.

Le Vieux Continent est proche quand on a le bras long : l'État turc a ses réseaux que l'Europe ne peut pas ignorer.

FRANÇOIS FINCK

### 63 Chili : la rue et l'isoloir pour rompre avec le passé.

La jeunesse chilienne est en branle, prête à tout renverser, y compris le pouvoir et la Constitution. JUAN PABLO PEZO DALMAZZO

### 66 Relations Églises-États : l'Europe des disparités.

Les voyages sans quitter son siège, on connaît maintenant ! Neuf pays d'un coup, ça vous dit ? PHILIPPE FOUSSIER

## 70 Culture

### 72 Les « earth-defenders » au grand angle.

Le photographe Chrisophe Smets tire le portrait des militant.e.s qui se battent pour leur terre et leurs droits. DIANE GARDIOL

### 75 L'art et les gens, avant l'argent.

Le monde culturel laisse tomber la muséière : ça bouge du côté du théâtre et de l'opéra, et les luttes convergent. CAROLINE DUNSKI

## 78 Des idées et des mots

## 80 Coup de folie

### Infrastructure mon amour.

LAURENT DE SUTTER

## Des déclassés aux coupables

Alors que nous bouclions ce numéro est survenu un événement qui illustre encore plus profondément le malaise éprouvé depuis un certain temps et qui nous a suggéré le dossier de ce magazine consacré à notre société malade de ses clivages. Ce malaise provenant du constat que nous vivons dans un monde où l'on se cherche toujours plus un bouc émissaire, un.e coupable providentiel.le, pour apaiser nos frustrations. Parmi ceux-ci, les jeunes, même si ce ne sont pas les seuls, ont été érigés en groupe coupable idéal. Ils font la fête alors que les aînés se meurent, ils ne respectent pas les règles sanitaires alors que d'autres s'échinent à nous soigner. Une bonne charge de cavalerie et tout cela rentrera dans l'ordre. Vraiment ?

Cela fait furieusement penser aux violents démantèlements des camps de réfugiés à Calais ou au cœur de Paris. Cachez-nous ces déclassés que nous ne pouvons voir ! Bien entendu, personne ne souhaite un camping géant au cœur de la « plus belle ville du monde ». Personne ne peut supporter non plus qu'une vie jeune vaille davantage qu'une plus âgée. Mais comparaison n'est pas raison. Et l'opposition, pas la solution. La violence d'État n'occulte pas les failles, le manque de solutions ou de perspectives, qui poussent des groupes de populations à sortir des clous. Là réside le malaise éprouvé face aux images de violence qui émanent de l'assaut des forces de l'ordre en vue de déloger les jeunes (et les moins jeunes d'ailleurs) qui se sont rendus à La Boum du bois de la Cambre. Si l'on analyse le phénomène rationnellement, ces quelque 3 000 personnes rassemblées en extérieur ne seraient pas véritablement source d'une potentielle contamination à large échelle, selon les scientifiques. Les forces de l'ordre sont donc intervenues pour l'exemple, parce que les règles n'ont pas été respectées. Mais à côté de cela, la population fait elle aussi le décompte du contrat social qui n'est pas observé par le même État qui reporte régulièrement la responsabilité de la situation sanitaire sur certains de ses citoyens, alimentant de la sorte cette tendance à créer une « société des coupables ».

Dans le cas d'espèce, comment se fait-il que notre État sécuritaire ne soit toujours pas à même de dénicher en amont, sur la toile la plupart du temps, les groupes ou les individus susceptibles de manipuler les foules et les esprits, à des desseins parfois sombres ou destructeurs ? Où sont les mesures qui permettraient de renforcer la cohésion en fonction de la réalité et non des vagues ou de l'impératif du moment ? Où sont les renforts nécessaires au sein du secteur médical, à la hauteur des objectifs à rencontrer ? Des millions ont été dégagés pour soutenir les secteurs touchés par les fermetures. Particulièrement ceux bénéficiant d'une fédération assez puissante pour déployer un lobbying efficace. Ce n'est pas le cas pour tous, et là encore, le clivage se marque.

Les réponses ponctuelles à l'urgence ne peuvent constituer l'unique modèle de gestion d'une crise. L'urgence, c'est l'imprévu. Un an après, ce n'est plus de l'ordre de l'imprévu. C'est un manque d'anticipation, de vision et de choix des priorités vitales. 

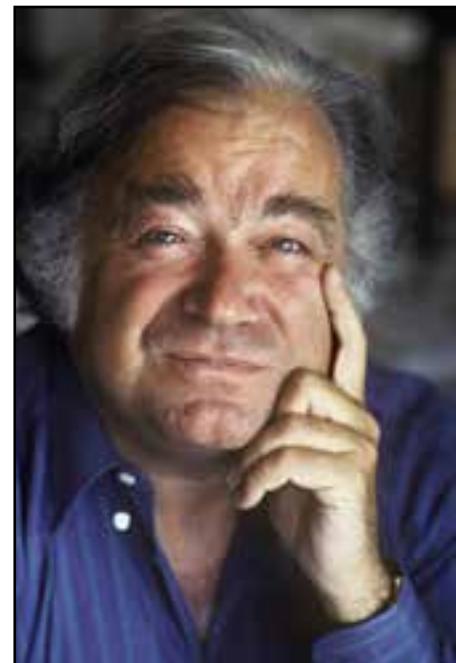
# Opinion

## Une nouvelle lueur pour la culture

À toute chose malheur est bon. La culture a été mise à l'arrêt par la pandémie, mais paradoxalement, elle n'a jamais été aussi désirable, se réjouit l'auteur Pierre Mertens. Quant au livre papier, il a retrouvé un public.

« On assiste à une situation paradoxale. Au début du confinement, la culture a eu l'air complètement larguée, sous-estimée. Et puis, elle s'est rappelée à l'attention de tous en créant le besoin d'elle-même. Il y a là un double mouvement de délaissement et de déshéritement, mais qui a suscité par bonheur une réaction triomphante, assez guerrière de la part des gens de culture. Car ils voient que même ceux qui pensaient pouvoir se passer d'elle lui reviennent. La véritable performance serait d'en tirer parti. Le drame est qu'on est toujours plein de bonnes résolutions sur le moment même, mais lorsque revient la normale, elles sont vite oubliées. La culture devra faire des choix, établir des hiérarchies de valeurs. Elle devra se montrer plus exigeante à l'égard d'elle-même, ne pas fournir du prêt-à-porter à tout le monde. Et surtout ne pas parler que de la pandémie, comme si les guerres et les génocides n'existaient plus. Je m'inquiète également de la résurgence de l'antisémitisme, et de la misogynie qui prend avec cette crise le caractère aigu des violences conjugales. Le goût nouveau pour la culture passe par le retour vers le livre papier dont je me réjouis. À l'occasion de la réédition de mes romans *Les Bons Offices* et *Les Éblouissements*, j'ai pu constater que le goût du papier n'est pas abandonné, qu'un public redécouvre son charme, qu'un livre papier est irremplaçable. J'espère qu'on ne l'oubliera plus.

Mon roman *Les Éblouissements* attire ainsi une nouvelle génération qui était trop jeune lors de sa sortie en 1987. Elle le lit avec au moins autant d'appétit que les premiers lecteurs. Elle y découvre le fait que personne n'est à l'abri d'une erreur fondamentale qui puisse dévoyer sa vie. Mais aussi que tout le monde peut accéder à une sorte de rédemption et ouvrir



© ULF Andersen/Aurimages/AFP

les yeux. Le mot "éblouissement" en français a deux sens : d'une part la beauté des choses, d'autre part l'aveuglement. C'est ce qui arrive à mon personnage dans un mouvement pendulaire aigu de la conscience qui le ramènera aux vraies valeurs. Il est de ceux qui vont démontrer qu'après Auschwitz, la culture est plus que jamais indispensable. » (av)



Vient de paraître : « Pierre Mertens ou la quatre-vingtaine », Châtelaineau, Le Taillis Pré, 2021, 104 pages.

## Le plus vieux métier de proximité du monde

En mai dernier, dans une lettre ouverte à la Première ministre d'alors, les travailleurs et les travailleuses du sexe (TDS) tentaient d'attirer l'attention sur leur sort : « Nous sommes des oublié.e.s de la crise. On ne parle jamais de nous dans les discours officiels. Pourtant, nous existons. » Deux mois plus tard, le GEES validait un protocole sanitaire de reprise pour le secteur, signé par le ministre Ducarme, pour sa mise en application. Mais, depuis fin septembre, une ordonnance du bourgmestre Philippe Close interdit l'exercice de la prostitution sur l'ensemble du territoire de la ville de Bruxelles, laissant les TDS sans possibilité d'exercer leur activité et sans revenu de substitution pour celles et ceux qui ne remplissent pas les conditions habituelles pour l'accès à l'aide sociale. Le débat sur la dépénalisation de la prostitution en Belgique n'est pas neuf et il met en avant une certaine forme d'hypocrisie. Dans ce contexte d'inégalités cumulées et de fragilité exacerbée, les TDS attendent plus que jamais un statut digne de ce nom. Le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne se dit favorable à la dériminalisation de la prostitution pour les personnes majeures et la réforme du droit pénal sexuel est en marche. Des corps et des lits bientôt plus objets de délit ? (ad)

## La solidarité n'est pas un crime

« Je suis définitivement relaxé. Après onze gardes à vue, cinq perquisitions, cinq procès et cinq ans de lutte. La solidarité ne sera plus un délit ! » C'est en

ces termes que Cédric Herrou a fait part de son immense soulagement le 31 mars. La Ligue des droits de l'homme et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (FIDH-OMCT) estiment que l'agriculteur n'aurait jamais dû être poursuivi en raison de ses actes de solidarité envers plus de 150 personnes migrantes dans la vallée de la Roya. La décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018 avait marqué la consécration du « principe de fraternité », neutralisant le « délit de solidarité ». Mais l'acharnement judiciaire a encore continué plus de deux ans et demi, note la FIDH. En Belgique, le collectif Solidarity is Not a Crime le rappelle : « La solidarité, la générosité et l'empathie sont des valeurs universelles qui ne devraient en aucun cas être punies de peines de prison. » Au moment où sera rendu le verdict du procès en appel des onze hébergeurs, hébergeuses et migrants actuellement poursuivis depuis trois ans, on ne peut qu'espérer que la justice belge emboîtera le pas de sa consœur et voisine sur le chemin transfrontalier de la solidarité. (ad)

## Finir ses vieux jours en Espagne

Après les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le Canada et la Nouvelle-Zélande, l'Espagne est tout récemment devenue le quatrième pays européen et le sixième dans le monde à permettre aux personnes ayant « une maladie grave et incurable » ou des douleurs « chroniques [les] plaçant dans une situation d'incapacité » de mourir dans la dignité en évitant « une souffrance intolérable ». Dès le mois de juin, la démarche sera possible dans des conditions strictes : la personne, espagnole ou résidant dans le pays, doit ainsi être « capable et consciente » lorsqu'elle fait sa demande, qui doit être formulée par écrit « sans pression extérieure » et renouvelée quinze jours plus tard. La nouvelle législation espagnole, précise *Le Monde*, autorise aussi bien l'euthanasie que le suicide médicalement assisté, c'est-à-dire quand le patient prend lui-même la dose létale prescrite. Le suicide assisté, quant à lui, n'est légal ou du moins toléré qu'en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Canada ainsi que dans plusieurs États américains. Si, pour de nombreux Belges, couler ses vieux jours en Espagne est un rêve de longue date, pour les Espagnols, les finir dans la dignité est désormais une réalité. (ad)

# En finir avec l'humano-centrisme

Philosophe, psychologue, éthologue et chercheuse à l'Université de Liège, Vinciane Despret est l'auteure d'une œuvre décisive qui interroge la question animale. Dans la collection « Mondes sauvages. Pour une nouvelle alliance »<sup>1</sup>, elle livre un essai inventif, hors-norme, où la spéculation se mêle aux découvertes scientifiques et à l'art du récit.

Propos recueillis par Véronique Bergen  
Philosophe et écrivaine

Ses travaux s'inspirent du rat, du loup, de l'agneau et aussi des oiseaux. Invitée d'honneur du Centre Pompidou (Paris) tout au long de l'année 2021, Vinciane Despret organisera divers événements, dont une performance avec un poulpe, sa source d'inspiration la plus récente. Davantage qu'une révolution épistémologique, *Auto-biographie d'un poulpe et autres récits d'anticipation* produit une refonte, une révolution dans les manières d'habiter la Terre, de penser, de sentir, de coexister avec les autres formes du vivant. Au travers des trois chapitres évoquant respectivement la poésie vibratoire des araignées, la cosmologie fécale des wombats et les aphorismes d'un poulpe, Vinciane Despret pose les jalons d'une « nouvelle alliance » avec le vivant, la faune, la flore. Tout à la fois un réapprentissage d'un lien magique que nous avons perdu et une invention d'aptitudes inédites à créer un monde commun avec les peuples d'animaux sauvages. À l'heure où l'on prend conscience que l'extinction des

espèces animales et végétales signe celle de l'espèce humaine, compromettant sa survie, l'ouvrage de Vinciane Despret présente, avec d'autres collectifs, de nouvelles formes de coexistence harmonieuse avec les non-humains. Des fabrications de mondes.

**Vous nous embarquez dans des récits, des observations, des réflexions éthologiques qui s'inscrivent dans une discipline qui se nomme thérolinguistique. Pouvez-vous dessiner les contours de cette discipline, de ce « mode de pensée S-F » comme dit Isabelle Stengers, inventée au début des années 1970 par l'auteure de science-fiction Ursula Le Guin ? Expliciter le « théro » (« bête sauvage ») et la manière dont vous ré-élaborez cette expérience de pensée ?**

Dans la nouvelle « L'auteur des graines d'acacia », Ursula Le Guin a imaginé une association de thérolinguistes située dans un futur non précis. Les thérolinguistes sont capables de déchiffrer les écritures phéro-

<sup>1</sup> Dirigée par Stéphane Durand, cette collection est sans conteste l'une des plus novatrices et des plus fécondes du paysage éditorial actuel.



© Belga

*La philosophe des sciences et éthologue Vinciane Despret étudie le rapport entre humain et vivant, au travers de figures particulières du monde animal comme le poulpe, l'oiseau ou le loup. Des leçons riches d'enseignement sur notre humanité !*

nomiques, cinétiques des animaux – ici d'une fourmi –, de lire les sons, les gestes, les vibrations comme des œuvres littéraires. Je me suis dit que cette idée de société de thérolinguistique, il fallait la relayer, la prolonger. Il faut imaginer que les scientifiques pourraient faire de telles choses dans un futur pas trop lointain. D'une certaine manière, ils sont déjà prêts. Plus on avance dans la connaissance du chant des oiseaux, des gestuelles, plus on a l'intuition que ces recherches donnent corps à l'idée que les animaux ont des formes d'expression, d'écriture. On trouve déjà cette idée chez Gilles Deleuze, Michel Serres ou Baptiste Morizot : l'écriture est quelque

chose de généralisé dans le monde du vivant. Je reprends aussi l'une des idées de la nouvelle : pour appréhender la thérolinguistique des plantes, et non seulement des animaux, on ne peut s'en tenir au visible. Si l'on se cantonne au visible, une quantité importante de littérature produite par les plantes nous échappera.

**La thérolinguistique étudie les productions écrites, littéraires des animaux et également des plantes. Cela implique que les formes expressives ne sont pas l'apanage des seuls humains. La théro-architecture délivre des enseignements inouïs : ce qu'on a longtemps tenu pour des marquages territoriaux,**

**des productions utilitaires est envisagé comme formes expressives. Quels sont les nouveaux champs de recherches qui se développent et comment révolutionnent-ils l'état de nos savoirs, de nos savoir-faire, de nos comportements ?**

La thérolinguistique et la théro-architecture sont au plus proche de ce qui se fait actuellement si l'on pense aux recherches en biosémio-tique (étude des significations que le vivant crée et adresse aux autres vivants), aux bioacousticiens qui étudient les significations encodées dans des chants dont notre oreille ne perçoit pas les nuances. Ces sciences assez récentes annoncent ce que la thérolinguistique prétend faire dans le futur. J'ai découvert au cours de mes recherches que le réel m'a rattrapée dans le cas des wombats. Ce que je pensais être une exception wombat (produire une cosmologie fécale, s'adresser à des êtres invisibles, des dieux, des ancêtres) n'en est pas une. Des recherches récentes vont dans le sens d'une reconnaissance d'un sentiment religieux chez les chimpanzés. Cela avait déjà été évoqué pour les éléphants chez Pline, mais sans les garanties scientifiques nécessaires. Au xxI<sup>e</sup> siècle, les primatologues ont envisagé que les singes pouvaient avoir le sens religieux.



Vinciane Despret,  
« Autobiographie  
d'un poulpe et  
autres récits  
d'anticipation »,  
Arles, Actes Sud,  
coll. « Mondes  
sauvages », 2020,  
144 pages.

**Longtemps, le sentiment religieux a été perçu comme une spécificité humaine. Comment les primatologues en sont-ils venus à reconnaître les rituels religieux (en l'honneur des défunts notamment) des chimpanzés ? Jane Goodall a montré leur danse de la pluie, leur aptitude à la contemplation. Ronald K. Siegel**

**parle des cultes rendus à la pluie par les éléphants. Est-ce avant tout une modification dans le champ de la pensée qui a permis cette inflexion, cette ouverture ? L'affinement des techniques a-t-il ensuite joué un rôle ?**

Jane Goodall a élaboré ces pensées il y a bien longtemps, on lui reprochait d'aller trop loin. On reconnaît seulement maintenant la pertinence de ses spéculations. C'est vraiment d'abord une modification du champ de la pensée. L'idée que les animaux seraient préoccupés par la beauté, on la trouve chez Etienne Souriau ou chez Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Mille plateaux* à propos du chant des oiseaux (« le territoire, c'est la naissance de l'art »). Avec ces penseurs, on sort du champ de l'utilitarisme. On voit que les ornithologues vont tardivement commencer à envisager ces propositions. Ils se rendent compte que l'inutile pourrait faire partie du processus créateur de la vie, que les animaux sont des créateurs. Il y a des propositions très récentes selon lesquelles les animaux produiraient de la beauté pour la beauté. Des biologistes vont prendre au sérieux ces intuitions, et là, on entre dans une tout autre biologie qui devient beaucoup plus intéressante.

**Dans le récit de l'autobiographie laissée par un poulpe écrivain, vous partez de la découverte de fragments d'écriture pérenne rédigés par un poulpe sur une poterie. Vous montrez que le jet d'encre lâché par les poulpes ne répond pas seulement à une stratégie de camouflage, mais que, par un détournement**

**de l'usage initial, l'encre-leurre se métamorphose en une création de phylactères, une forme d'expression. Y a-t-il un saut ou reste-t-on dans le continu quand on passe d'un réflexe défensif à un geste de création ?**

On peut le faire dans le continu, sauf qu'on n'a pas l'histoire. Je me base sur un concept qui est un merveilleux outil pour créer ce type de continuité, le concept d'« exaptation » forgé par Stephen Jay Gould. L'exaptation nous dit qu'une fois qu'une structure ou un comportement a été stabilisé par la sélection naturelle, a acquis une certaine fonctionnalité, il peut devenir disponible pour d'autres usages, faire l'objet d'une re-création. C'est le cas par exemple de la plume. Quelque chose existe et est détourné vers autre chose. Pour l'exaptation dans le cas du poulpe, je dois faire un saut, car je n'ai pas le maillon. Comment est-on passé de la stratégie de camouflage à la stratégie d'écriture ? Ici, il y a un saut spéculatif. Je construis un scénario à propos du poulpe, relayé par les découvertes scientifiques : capables de capturer la lumière, les poules ont détourné cette capture mimétique de l'environnement pour se camoufler. Puis, on constate qu'ils vont utiliser leur possibilité de changer de couleur pour exprimer leurs états intérieurs, dire quelque chose. De là, j'ai observé des poules qui rêvent. On peut appréhender le rêve comme une forme de fonction narrative, une amorce de récit qui se voit précisément dans les changements de couleur du poulpe qui rêve. Peut-être que ce que l'on prend pour un leurre

## Plutôt que du post-humain, il faut faire du post-humus.

chargé de faire fuir l'adversaire, le prédateur est un phylactère, un dessin, un mode de fiction dont nous ne percevons pas toute la complexité.

**Vous nous emmenez dans les explorations des capacités sensorielles, de la langue des « symenfants » vivant dans des communautés où les collectifs d'humains nouent des rapports privilégiés avec une ou plusieurs espèces non humaines, dont les poules. Un mot sur les « symenfants » ?**

Je reprends ici un geste, un motif de Donna Haraway<sup>2</sup>, celui des communautés du compost. L'exercice spéculatif consistait à imaginer cinq générations dans le futur, des communautés tentant de bien vivre dans les ruines d'une terre désolée, très abîmée<sup>3</sup>. Plutôt que du post-humain, il faut faire du post-humus. J'ai imaginé des communautés dans la baie de Naples avec des enfants dits « Ulysse » élevés en symbiose avec les poules. Ces enfants sont éduqués afin de garder des capacités synesthésiques, une compréhension, une disponibilité à ce qui les entoure. Daniel Stern a étudié les capacités sensorielles non fixées chez les êtres multimodaux, les enfants, les poètes... (entendre une ombre, voir les nombres en couleurs). Chez les symenfants, ces compétences que l'éducation n'a pas mutilées leur permettent de vivre comme un poulpe, d'être sollicités par le monde, par les existants. 

<sup>2</sup> Donna Haraway, *Vivre avec le trouble*, trad. Vivien Garcia, Paris, Éditions des mondes à faire, 2020.

<sup>3</sup> Anna Lauwenhaupt Tsing, *Le Champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, trad. Philippe Pignarre, préface d'Isabelle Stengers, Paris, La Découverte/ Les Empêcheurs de penser en rond, 2017.

**Cherche coupable  
désespérément**





Tous coupables ? Ou serait-ce plutôt lui, elle, ou mon voisin qui aime un peu trop la *fiesta* en temps pandémique, ou ces jeunes qui ne vivent que pour eux, ces vieux qui n'ont pas su s'occuper de Gaïa à sa juste valeur, ces hommes qui écrasent encore plus les femmes, ces migrant.e.s qui nous ôtent le pain de la bouche ? Il y a tant de boucs émissaires possibles ! Tant de coupables potentiels pour expliquer les mécanismes qui nous ont menés à cette crise. Autrui est devenu un exutoire, un sas de décompression où je peux déverser ma frustration de subir l'invivable. Car, tous coupables, c'est également personne. Cela ne mène à rien ! Autant trouver son punching-ball de service sur lequel s'exciter, se défouler. C'est plus rassurant, satisfaisant. De toute façon, conjuguer le collectif, le soigner, le cultiver, cela fait belle lurette que ce n'est plus à la mode. Et pourtant, à insister sur ce qui nous oppose, sur les clivages, les différences coupables, nous nous tirons une balle dans le pied. Et s'il n'est pas correct d'occulter les responsabilités individuelles, c'est avant tout en tant que société que nous avons failli. Et une société, cela se construit à tous les étages. Pour sortir de ce « mauvais moment », il nous faudra donc revisiter toutes les pièces de la maison pour reconstruire plus solidement, plus durablement, ce qui doit l'être. Et cela ne se fera pas seul.e. (se)

# La dissemblance, du rejet à la rencontre

---

Alors que l'expression « vivre ensemble » semble galvaudée, que les « mondes communs » s'étiolent, les frustrations et les rancœurs trouvent souvent un exutoire dans la désignation d'un.e coupable ou d'un.e ennemi.e. La tendance est à l'ostracisme. Et pourtant, dépasser les clivages et renouer le dialogue est de l'ordre du possible pour qui veut bien s'efforcer de dénuder la pensée.

---

Par Brice Droumart

Animateur et formateur au Pôle Philo - Laïcité Brabant wallon

---

« Il est banal de dire que nous n'exis-tions jamais au singulier. Nous sommes entourés d'êtres et de choses avec les-quels nous entretenons des relations. Par la vue, par le toucher, par la sym-pathie, par le travail en commun, nous sommes avec les autres. Toutes ces relations sont transitives : je touche un objet, je vois l'autre. Mais je ne suis pas l'autre. Je suis tout seul. C'est donc l'être en moi, le fait que j'existe, mon exister qui constitue l'élément absolument intransitif, quelque chose sans intentionnalité, sans rapport », souligne le philosophe Emmanuel Levinas<sup>1</sup>.

Partant de l'assertion selon laquelle « l'idée que j'ai du cercle est toujours une idée vraie »<sup>2</sup>, comment faire de soi et de l'autre des individualités qui, par la rencontre, ne cessent de « s'individuer » plutôt que des exemplaires figés dans la série de laquelle ils se reconnaissent, des identités affirmées par la distance qu'ils prennent d'avec ce contre quoi ils existent ? Seule une recherche minu-

tieuse et critique à propos de nos per-ceptions comme de notre entendement nous est possible. Étude qui, *de facto*, met le sujet dans l'inconfort de n'être soi que par la reconnaissance de l'autre qu'il n'est pas. Autre qui m'interpelle, me met en branle et me déroute. Ainsi, l'espace cavé par la dissemblance se fait lieu de rencontre ou de rejet.

## Impossibilité ou rendez-vous ?

Ce léger décalage qui fait que mon horizon reste incommensurable à celui de mon voisin est-il à considérer comme signe d'une impossibilité ou, au contraire, d'un rendez-vous ? Comment expliquer que l'étrange se fasse étran-ger par le jeu des passions, forgeant sans cesse les stéréotypes, rendant un peu moins possible l'entre-nous ?

Bien sûr, le moi vient à l'idée lorsque je me perçois comme extérieur au monde sur lequel j'imprime mon intérriorité de constitué/constituant, d'être-en-rela-

<sup>1</sup> Emmanuel Levinas, *Le temps et l'autre*, Paris, PUF, 2009 (1979), p. 21.

<sup>2</sup> Baruch Spinoza (1632-1677), *Traité de la réforme de l'entendement* (1665-1670), trad. A. Lécri-vain, Paris, Flammarion, GF, 2003, pp. 237-239.

tion ; « Il n'est pas possible de penser seul », affirmait Kant<sup>3</sup>. Deux choix s'offrent alors : la difficile remise en question d'un monde à partager ou la désignation d'un visage souffrant de mon altérité parce que menaçant la mienne. Chacun devenant coupable et victime du vivre ensemble.

Pris dans le jeu de la création culturelle qui, sous prétexte d'universalité, se fait plus revancharde, certains finissent par remanier les cartes du savoir en transformant les faits pour mieux les faire répondre aux exigences des pré-jugés qu'elles confirment. Croyances et ressentiments plus ou moins identifiés comme tels deviennent alors le terreau fertile à davantage de clivages. Pour autant, l'espace sombre nous distinguant et qu'il s'agit, à mesure qu'il se creuse, d'éclairer progressivement se suffit-il du désir d'identité ? Une autre voie n'est-elle pas envisageable ?

Certes, se penser soi-même commande une attention à soi qui ne suffit jamais et dont il nous faut répondre parce que nous en sommes les obligés. « Je m'est autre » et le reste. Son expression est « acousmatique », dirait Pythagore, cachée derrière un rideau sans possibilité de percevoir directement la source de laquelle elle provient. Il est facile de faire de cette asymétrie nécessité qui constitue le soi une stigmatisation de l'autre comme ennemi ou coupable de vouloir me déposséder dans ce que je suis.

### Les conditions du dialogue

Mais l'individuation est un devenir où se croisent une série indéfinie de gestes,

où s'entrechoquent le monde et sa réalité, où danse un Dionysos au rythme de préconceptions sans cesse réinventées. Elle n'est que changements, pertes et relations insaisissables. Toujours « auprès de », la conscience, en somme, n'est que représentation de représentation, herméneutique dont les préconceptions sont aveux de sédimentations rétrospectives nécessitant une archéologie. L'aventurier apeuré par les interprétations nécessaires, par le risque de se perdre, ne résiste pas toujours à la tentation du chacun chez soi. C'est alors que l'individu mortifié se fait identité, se replie pour devenir territoire borné. Et pourtant, au contact de la différence, il est possible de nourrir sa propre réflexion, d'aller plus loin, de coconstruire une réflexion qui amène à l'éclaircissement des questions et des concepts sous-jacents à « l'être-soi ». Et, par conséquent, de ne plus « penser contre » mais de « penser avec ».

La nécessaire relation du moi avec son semblable prend alors corps sous la forme d'une rencontre, d'une proximité, dans la divergence ou le partage certes, mais toujours dans le contact et la responsabilité. Relation dia-logique qui fait de ma singularité un outil d'intégration et de citoyenneté. Parvenir à faire de la parole de l'autre une parole qui puisse être mienne, admettre que mes vérités ne sont pas immuables et figées pour sortir du mutisme de la solitude du penser, c'est entrer en démocratie. La responsabilité devient principe d'individuation continue par l'entrechoquement des particules existentielles que nous sommes.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant (1724-1804), *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*, trad. P. Jalabert, Œuvres philosophiques de Kant, Paris, Gallimard, La Pléiade, vol. II, 1985, pp. 542-543.

Devons-nous accepter les pratiques culturelles prétendument subversives qui viendraient sauver l'individu d'une morale hétéronomique, qui, à grands coups de marteau, ferait de l'individu un fauve affamé, enfermé en lui-même et pleinement conscient de l'aliénation qui lui est imposée ? Plus loin, que penser de cette subversion qui fait d'une culture, réduite à des normes et à des représentations partagées par un groupe de personnes affranchi de sa condition naturelle, une arme doxastique, transformant insidieusement le *quidam* en patient qu'il s'agirait de sauver, car déterminé par une identité d'autant plus étriquée par ailleurs que leur est ôté le costume d'un citoyen

formaté comme s'il s'agissait d'éveiller à une citoyenneté révélée.

## La pensée mise à nu

Refusons la pensée affranchie de toute évaluation sous prétexte de liberté et qui revendique une autonomie nourrie du rejet de ses contradicteurs sans remise en question de ses perspectives propres.

Refusons la raison du bien-pensant qui divise le monde en communautés et réduit le réel pour ne s'attacher qu'à la vérification de croyances qu'il pense sincèrement être fondées. La libre pensée ne peut être l'un des visages





du relativisme absolu d'autant moins que comme énoncée à demi-mot, elle souffre bien souvent d'un apparat de soumission à la pensée de l'impersonnel qui lui-même se vêt des atours du bien et du vrai.

Dénudons la pensée de tous pour la rendre intelligible. Revendiquons la nécessité du devenir enfant nietzschéen<sup>4</sup> qui, dépassant ses contradictions, retrouve la créativité d'une pensée autonome et ne s'arrête pas au ressentiment du domestiqué. Seule une méthode est nécessaire. (Re)faisons de nos certitudes civiques des hypothèses, des miettes de connaissance toujours mises à l'épreuve des incarnations et libérées des mortifications de la bien-pensance.

Choisissons cette aventure qui fait de la nudité de l'expérience individuelle une fragilité qu'il faut entretenir, une jachère à cultiver par le *dia-logos*

entre semence et projet et qui, sans cesse, considère plus qu'il ne détermine, qui évalue plus qu'il ne juge, qui coconstruit plus qu'il ne juxtapose, qui rencontre plus qu'il ne stigmatise. Faisons le pari de réduire la citoyenneté au lien social, vidée de tout contenu normatif pour en faire un *topos* plutôt qu'un outil de clivage axiologique.

Enfin, admettons que nous n'avons pas toujours le contrôle sur nos croyances et sur l'influence que celles-ci peuvent avoir sur nos interprétations. Bien plus que dans la connaissance, nous sommes dans la reconnaissance de nos apprentissages. Voilà bien ce qu'il s'agit d'identifier comme des constructions acquises, qu'il nous appartient de déconstruire ou, à tout le moins, d'identifier comme telles. Voilà pourquoi il nous faut être attentifs bien moins à ce que « je sais », qui en fait renvoie à un « j'ai appris » d'une autorité, qu'à ce que « je pense ». 

<sup>4</sup> Friedrich Nietzsche (1844-1900), *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. Henri Albert, œuvres complètes de Frédéric Nietzsche, vol. 9, Société du Mercure de France, 1903, pp. 33-36.

# La culpabilité, ce moteur de l'être humain

---

Selon Jacques Lacan, la culpabilité est un sentiment profondément ancré dans la nature humaine, aussi archaïque que la colère ou la joie. Bien sûr, on peut y chercher des traces d'un héritage judéo-chrétien, dans nos sociétés encore marquées par une éducation qui en joue. Mais elle a surtout une valeur morale ; elle nous pousse à être plus empathiques et encourage les actes de réparation. Somme toute, une bonne nouvelle ?

---

Par Sabine Schrader  
Journaliste

---

La culpabilité, cette émotion qui nous est si familière, traverse désormais tous nos gestes quotidiens. Depuis la prise de conscience de la crise environnementale, chaque acte anodin a pris des allures d'engagement citoyen tant les conséquences en sont parfois lourdes. Entre les discours antispécistes, l'engagement pour le climat, le boycott des produits issus de la mondialisation, le citoyen se perd. La crise environnementale est probablement ce qui a le plus exacerbé ce que le psychologue Leon Festinger a appelé la « dissonance cognitive » : nous sommes désormais en perpétuel décalage entre des valeurs morales et des comportements. Mais à force de trop de culpabilité, gare au risque de renoncer à tout comportement réparateur ou de céder à la tentation facile de ne plus y penser... Ou de faire porter à l'autre la responsabilité de tous nos maux.

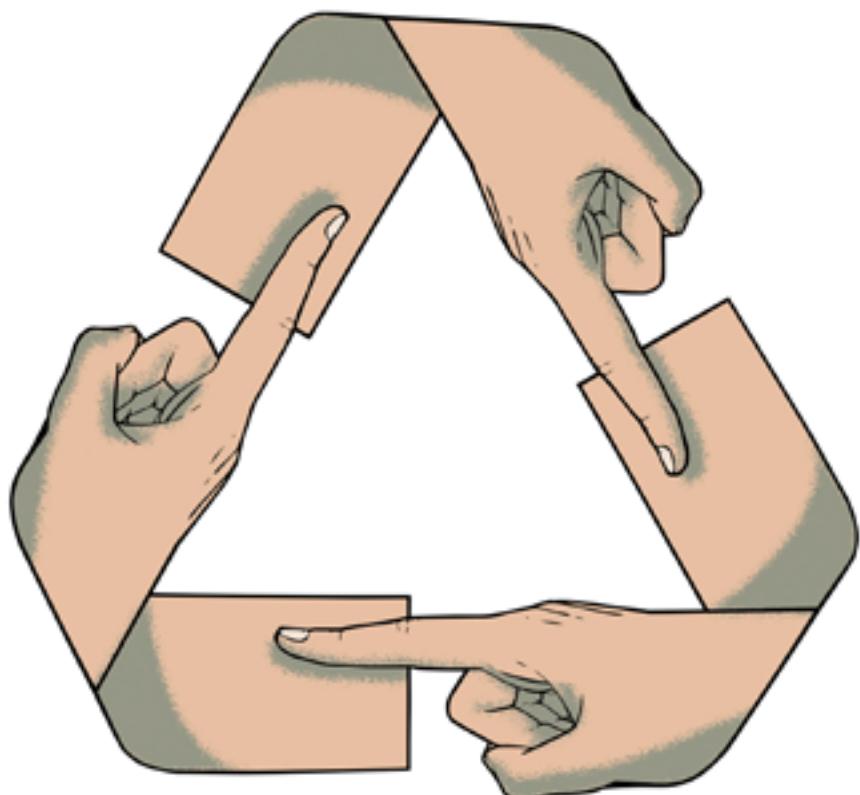
## Du champ des émotions individuelles au rôle de régulateur social

Aurélien Graton, maître de conférences en psychologie sociale, fait la distinction entre deux types de culpabilité : il y a d'abord celle qui, au niveau individuel, relève du domaine des émotions, ce qu'il appelle le « champ théorique des émotions » : « Le travail du psychologue sera alors d'analyser comment on ressent cette culpabilité, dans quelles circonstances et ce qu'elle va amener comme comportement. On ressentira de la culpabilité quand, par exemple, on a causé du tort à autrui. Cette culpabilité relève des émotions morales : c'est typiquement une émotion qui apparaît si une norme de moralité va être enfreinte. On l'utilise à la fois d'un point de vue individuel pour réguler ses propres comportements, et aussi d'un point de vue collectif en l'infligeant aux autres pour

qu'ils régulent leur comportement. L'idée de causer du tort à quelqu'un fait référence aux notions de bien et de mal. Donc pour éprouver des émotions de culpabilité, il faut avoir acquis une forme de moralité dans une société. Cette norme vient de notre éducation, de notre culture, de notre environnement social. » Très présente dans nos sociétés occidentales, elle l'est moins dans d'autres cultures. Les sociétés asiatiques vont plutôt mettre la honte en avant, ce que le spécialiste en psychologie sociale appelle la « discrimination collective », qui consiste à exposer celui qui a commis une faute aux yeux de tous et à le sortir du groupe. Un sentiment ressenti comme très violent par nos sociétés, qui lui préfèrent la

culpabilité et son corollaire, le mécanisme de réparation.

Mais il y a un autre type de culpabilité : celle qui relève du sens juridique où, si l'on a commis une faute, on risque d'être jugé par la société, collectivement. « Cette culpabilité-là peut être pour le coup un régulateur social », précise Aurélien Graton. « En effet, elle peut se muer en responsabilité collective dans des crises comme le réchauffement climatique ou la crise de la Covid-19, car ce sont typiquement des problèmes universels auxquels personne n'échappe, puisqu'il y a des responsabilités collectives. Mais, dans cette idée de régulateur social comme dans le champ des émotions, il y a



des personnes qui naturellement vont se sentir plus coupables que d'autres, alors que certaines ne vont pas du tout ressentir cette émotion-là par rapport à leurs actions. Elles vont considérer que ce n'est pas de leur fait, ou qu'elles n'ont pas enfreint une norme morale. »

## Trop de culpabilité nuit à la culpabilité

Mais si la culpabilité entraîne certains comportements de réparation plutôt positifs, elle peut parfois provoquer l'effet inverse. « La culpabilité est donc une émotion "sur la crête". Assez rapidement, avec la tendance à la réparation, il peut y avoir un retour de bâton. C'est ce qu'on appelle la "réactance" », explique Aurélien Graton. « On va se sentir pris au piège, prisonnier ou manipulé par cette émotion. L'individu aura alors tendance à réagir en faisant l'inverse de ce qu'il "devrait" faire. C'est un comportement finalement très naturel qui correspond à ce besoin de liberté inhérent à l'être humain, même si cela peut sembler paradoxalement. On le voit notamment avec les débats autour du véganisme où les postures moralisatrices sont sans doute justifiées sur le fond, mais ne vont pas forcément provoquer les effets réparateurs espérés. » En attendant, les engagements citoyens s'appuient sur cette culpabilité-là, qui permet des comportements de « réparation ». Ainsi, le discours des ONG utilise souvent des mécanismes de culpabilisation basés sur la mauvaise conscience de celui qui vit « du bon côté de la planète », comme certaines campagnes publicitaires vont opérer du *greenwashing* pour apaiser d'éven-

tuels scrupules, en matière de droits de l'homme ou d'environnement, pour ne citer que deux exemples très médiatisés.

## De la tentation de désigner un coupable

Reste la tentation ultime : celle de rejeter la culpabilité sur l'Autre, c'est-à-dire les jeunes, l'étranger, les classes populaires, les riches, le capitalisme, peu importe, pourvu qu'il soit « autre ». Une tendance qu'Aurélien Graton analyse en rappelant que l'être humain est intrinsèquement un être social : « L'être humain a toujours eu tendance à se regrouper par communautés et à trouver des prétextes pour trouver des boucs émissaires, tendance exacerbée par les crises. Est-ce plus le cas aujourd'hui ? Il est extrêmement difficile d'analyser un phénomène contemporain, par manque de recul et de connaissance de la totalité des facteurs qui entrent en ligne de compte : médias, réseaux sociaux... qui peuvent avoir un effet loupe sur une tendance qui, après coup, peut s'avérer moins préoccupante que prévu. » Mais cette tendance reste dangereuse car source de phénomènes de rejet, alors que, comme le conclut Aurélien Graton, « chaque être humain est à l'intersection de plusieurs sous-groupes coexistants : la culture, le genre, l'âge, l'origine, la langue, les études, le statut social... plus ou moins saillants selon les circonstances ». Une réalité à méditer à l'heure du succès grandissant des théories du complot. D'autant que, finalement, dans les problématiques contemporaines, nous sommes tous, sinon coupables, au moins responsables. ♦

# Symptômes d'une société souffrante

Dans son dernier livre, « La société malade », le philosophe et sociologue Jean-Pierre Le Goff propose un diagnostic des effets de la pandémie de Covid-19 sur notre société, mais aussi sur ce que celle-ci n'a pas modifié mais plutôt révélé.

Propos recueillis par Philippe Foussier  
Correspondant en France

**Vous affirmez que la pandémie a « révélé » une société malade et fracturée. A-t-elle pour autant accentué ces caractéristiques ?**

Si tout le monde a subi la pandémie et le confinement, tout le monde ne les a pas vécus de la même façon. Les fractures sociales et culturelles, tout particulièrement entre la « France périphérique », les banlieues et les grandes métropoles, étaient manifestes. Quant à la coupure entre la société et le pouvoir politique, elle s'est accentuée après plus d'un an de gestion chaotique de la pandémie. S'y est ajoutée la vision d'un pays affaibli et désindustrialisé, dépendant d'une mondialisation dérégulée, sans parler de la situation dégradée du système hospitalier soumis depuis des années à des restrictions budgétaires et à un management déshumanisant. La pandémie a été comme la plaque sensible de ces phénomènes existant antérieurement, mais qu'on ne peut plus dénier ou seconderiser ainsi que beaucoup le faisaient précédemment. Ce qui ne

veut pas dire qu'on y voit plus clair pour autant. Le discrédit de l'autorité politique et la désorientation de la société sont un terrain sur lequel prospèrent les démagogues et les idéologies rétrogrades.

**En analysant le caractère « tourbillonnant » du débat démocratique depuis le début de la pandémie, vous affirmez qu'il pose « un défi à notre conception de la citoyenneté issue des Lumières ». Pour quelles raisons ?**

L'angoisse et la désorientation ont été démultipliées par ce que j'appelle une « bulle langagière et communicationnelle » développée par les grands médias audiovisuels en direct et en continu, et les réseaux sociaux qui fonctionnent à la réactivité et à l'émotionnel. Les « événements » choqs, recouverts d'embrée d'un flot ininterrompu de commentaires et de polémiques tournent en boucle à l'infini. Ce mode de fonctionnement donne le tournis et finit par décourager l'envie même de démêler le vrai du faux et d'agir sur le monde. Le

JEAN-PIERRE LE GOFF

La société malade



Jean-Pierre Le Goff, « La société malade », Paris, Stock, 2021, 216 pages.



recul réflexif et critique, l'autonomie de jugement et l'engagement responsable dans la cité sont rendus plus difficiles dans ces conditions. Il n'y a nulle fatalité en l'affaire pourvu que l'on fasse l'effort de penser par soi-même en se dégageant du maelström ambiant.

**La pandémie a aussi entraîné l'expression décuplée de discours catastrophistes nous promettant l'effondrement généralisé, la multiplication des malheurs, voire la fin du monde, tout comme une rhétorique à connotation religieuse nous alertant sur l'imminence d'un châtiment divin ou la revanche d'une nature que l'homme aurait décidément trop maltraitée...**

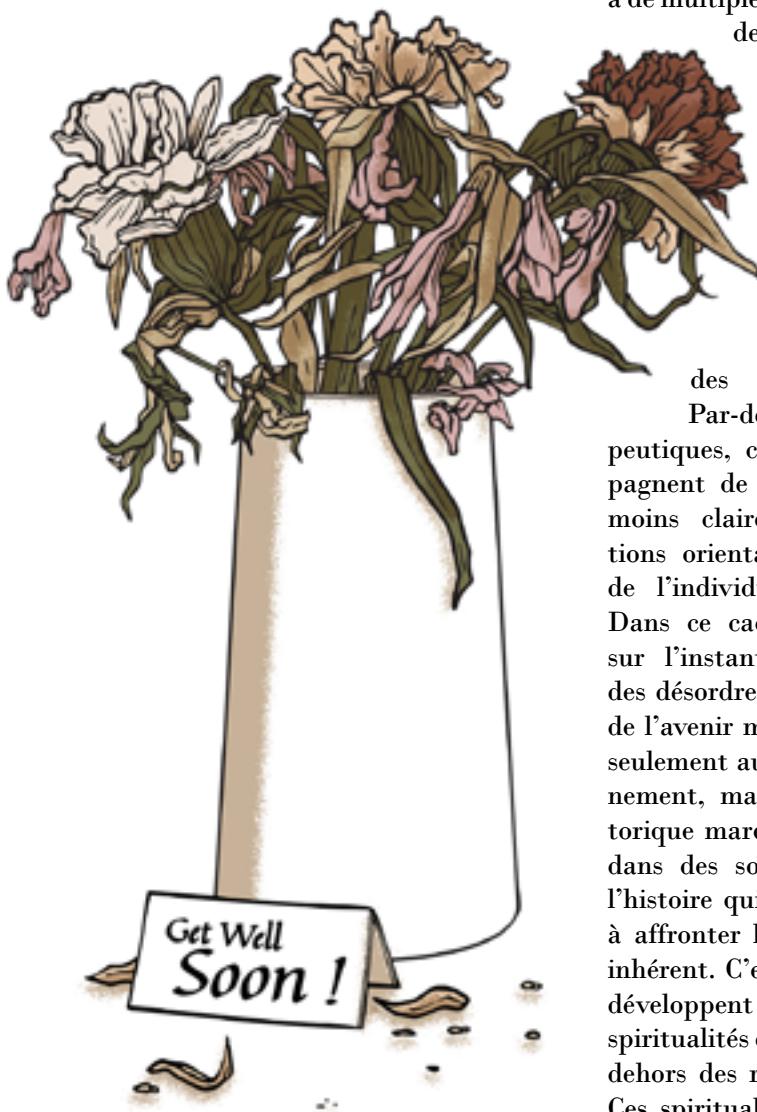
La collapsologie et l'écologie fondamentaliste ont été à la pointe de

ces discours catastrophistes. Ils ont repris à leur façon l'idée de péché et de punition divine : avec la pandémie, nous paierions le prix de nos fautes envers la nature, ou encore la pandémie serait le « dernier ultimatum » envoyé par la « Terre » – encore appelée « Gaïa » – à notre endroit. Cette vision pénitentielle désarmante s'est accompagnée d'une critique qui ne l'est pas moins. Au moment où nous manquions cruellement de connaissances et de moyens pour combattre le virus, il est pour le moins paradoxal que nombre de discours s'en soient pris à la science, à la technique et au progrès. La perspective de la décroissance et d'une réconciliation angélique avec la nature a été mise en avant au moment même où le virus faisait des ravages. Ces cou-

rants écologistes radicaux prônent un changement radical de nos modes de vie et de pensée en jouant sur la peur de la catastrophe comme suprême argument. Les préoccupations et les inquiétudes légitimes sur les questions écologiques méritent un autre traitement en s'intégrant à l'idée même de progrès, aux valeurs humanistes et rationnelles de notre civilisation.

**On a également assisté durant les périodes de confinement à la promotion de méthodes de développement personnel, de méditation, de relaxation, accompagnées d'un vocabulaire *new age* souvent ésotérique. Là encore, sont-ce des phénomènes passagers ou qui peuvent connaître une certaine postérité ?**

Le premier confinement a donné lieu à de multiples activités au sein même de l'espace privé pour tenter d'en adoucir les contraintes et éviter le stress ou la dépression. Le yoga et la méditation ont été ainsi valorisés comme des méthodes efficaces pour se relaxer et se débarrasser des « pensées négatives ». Par-delà leurs vertus thérapeutiques, ces techniques s'accompagnent de considérations plus ou moins claires issues des conceptions orientales revisitées à l'aune de l'individualisme post-moderne. Dans ce cadre, la « concentration sur l'instant présent » en dehors des désordres du monde et du souci de l'avenir me paraît faire écho non seulement au temps arrêté du confinement, mais à une situation historique marquée par le repli sur soi dans des sociétés déconnectées de l'histoire qui ont le plus grand mal à affronter le tragique qui leur est inhérent. C'est dans ce cadre que se développent de nouvelles formes de spiritualités éclectiques et diffuses en dehors des religions traditionnelles. Ces spiritualités diffuses expriment



elles aussi un malaise réel et un certain état du monde, en fournissant l'espoir illusoire d'une harmonie totale avec soi-même, avec les autres et avec la nature. Mais encore faut-il ajouter qu'elles concernent surtout des catégories pour qui le souci de soi occupe une place centrale dans l'existence. Ce qui m'a du reste frappé dans le premier confinement, c'est la façon dont toute une culture propre aux catégories sociales plus ou moins aisées habitant les grandes villes et que l'on surnomme les « bobos » a été mise en avant dans les médias et les réseaux sociaux comme une sorte de modèle hégémonique.

**Vous pointez dans votre livre la prolifération des théories complotistes dans ce contexte particulier et le fait que beaucoup voient ou croient voir des intentions ou des volontés cachées partout. Que pourrait-on faire, si c'est possible, pour endiguer cette tendance ?**

Le complotisme développe une représentation imaginaire où rien ne serait dû aux aléas de l'histoire, mais où les événements répondraient à un projet concerté de forces occultes qui manipulent et dominent les populations. Pour faire valoir sa fantasmagorie, il s'appuie sur des réalités : méconnaissance des origines exactes du virus, gestion chaotique de la crise, contradictions entre scientifiques... Qui-conque réfute ces présupposés se voit alors accusé de nier les faits en question. La critique et les arguments rationnels, pour nécessaires qu'ils soient, ne suffisent pas pour venir à bout du complotisme. Ce dernier se

développe sur fond de désorientation sociale et de ressentiment. La cohérence entre la parole politique et les actes, la victoire contre la pandémie et la vision d'un avenir positif discernable me semblent des conditions indispensables pour le contrer efficacement, en sachant que l'irrationnel et la recherche de boucs émissaires prospèrent dans les périodes critiques de l'histoire comme celle que nous vivons.

**L'ère actuelle du repli individualiste et communautariste a paradoxalement fait apparaître de grandes réserves d'humanité et de solidarité durant la période. Est-ce selon vous temporaire ou durable ?**

Les événements tragiques de l'histoire voient resurgir des ressources auxquelles on ne s'attendait pas forcément. Celles-ci sont transversales aux clivages idéologiques et politiques, aux préférences partisanes, aux institutions... Par-delà les grands discours, elles engagent une éthique personnelle en situation qui s'est formée au cours d'un parcours de vie et de formation. Je ne crois pas que « plus rien ne sera jamais comme avant », mais il importe de s'appuyer sur ceux qui affrontent l'épreuve du réel en sachant faire preuve de discernement, en ayant le souci des autres et de la collectivité. Ce sont les véritables élites et les forces vives du pays. « Développer l'esprit critique », « partager le patrimoine culturel », « former des élites issues du peuple », ces orientations de l'éducation populaire me paraissent plus que jamais d'actualité. ♦

# La jeunesse : bouc émissaire ou exemple à suivre ?

Alors qu'à la faveur des mouvements pour le climat, on avait vu apparaître dans les médias quelques portraits encenseurs d'une jeunesse qui s'engageait là où de nombreux responsables politiques hésitaient à agir, la crise de la Covid-19 a fait des jeunes la cible de toutes les critiques, accusés de mettre en danger la vie de leurs aînés. La rupture entre les générations est-elle consommée ?

Par Sabine Schrader  
Journaliste

L'« adulto-centrisme » est sans doute aussi vieux que l'humanité. Les adultes ont longtemps été les figures de la sagesse, auxquelles la jeunesse devait le respect. Cette réalité est encore vraie dans les sociétés traditionnelles, où les jeunes ont parfois du mal à se faire entendre. Mais le terme de jeunesse est à nuancer : selon les époques, les âges de la vie et ce qu'ils recouvrent varient. Pierre Bourdieu définira d'ailleurs la jeunesse non pas selon l'âge, mais comme une catégorie sociale. Quant au conflit entre les générations, il est déjà évoqué dans le livre des Rois, lorsque le fils du roi Salomon préfère écouter ses pairs plutôt que de suivre le conseil des Sages. Socrate se plaignait du manque de respect des jeunes pour l'autorité. Plus près de nous, lors de Mai 68, les slogans « cheveux longs, idées courtes » stigmatisaient les étudiants. On pourrait être tenté de se

dire que, finalement, rien n'a vraiment changé. Si ce n'est qu'à l'heure de l'omniprésence des réseaux sociaux, la rupture entre les générations se creuse. Car, comme l'évoque l'ethnologue Martine Segalen<sup>1</sup>, les jeunes d'aujourd'hui ne cherchent plus les réponses à leurs questions auprès des aînés, mais auprès d'autres jeunes, avec lesquels ils sont en contact permanent.

## L'engagement pour le climat : une (trop) brève lune de miel

Avant la pandémie, les jeunes descendaient chaque semaine dans la rue pour manifester, impatientés par la lenteur des décisions politiques devant l'urgence climatique. Souvent rejoints par leurs aînés, des artistes, des politiques, des représentants de la société civile. Était-ce à dire que désormais, les jeunes étaient devenus des modèles

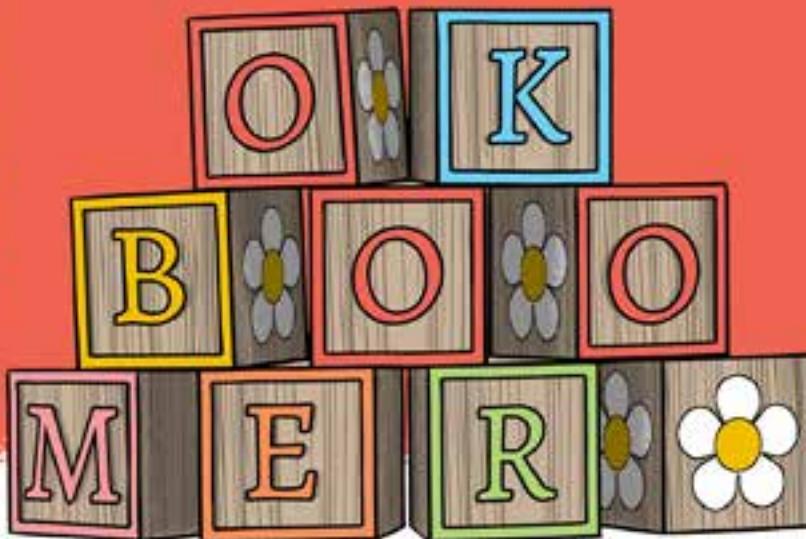
<sup>1</sup> « Avoir 20 ans en 2021, les jeunes bousculent-ils leurs aînés ? », podcast diffusé sur France Culture, 11 février 2021.

à suivre, face aux vieux englués dans des habitudes consuméristes héritées d'un capitalisme devenu sauvage et tout-puissant ? Pas si vite...

Geoffrey Pleyers, président du comité de recherche Mouvements sociaux de l'Association internationale de sociologie et professeur à l'UCLouvain, rappelle que les jeunes sont souvent perçus par les adultes comme des citoyens de demain en formation, voire des rêveurs. Et de nuancer l'enthousiasme des aînés pour leur engagement en faveur du climat. Bernard De Vos, le délégué général aux droits de l'enfant, abonde : « Je ne suis pas si certain que la période de mobilisation sur l'environnement qui a précédé la Covid-19 a été si favorable à l'image des jeunes. On a entendu pas mal de messages négatifs à leur égard, sur le fait de manquer l'école notam-

ment. Et puis, ce mouvement n'a pas touché toutes les jeunesse. Car de quelle jeunesse parle-t-on ? Les jeunes qui ont une vie sociale, des loisirs de qualité, une possibilité de mobilité internationale n'ont pas grand-chose à voir avec ceux qui tiennent les murs dans les quartiers populaires. Ce sont des jeunes qui ne se croisent plus, ne se parlent plus. Le patrimoine commun de la jeunesse n'est pas partagé de manière équitable. »

Une situation que la Covid-19 a évidemment accentuée. On le sait, le confinement n'a pas été vécu de la même façon selon qu'on habite dans des quartiers populaires ou dans une villa en province. Et les manifestations « Black Lives Matter » ou contre les violences policières ont mis en exergue une autre réalité : celle d'une jeunesse



fragmentée, en colère, que les mesures Covid ont forcément exaspérée à force de privation. Roland Pollefait, chercheur en sociologie, analyse : « Il y a cette tendance profonde, dans notre société, qui se traduit très souvent par une méfiance de la jeunesse ou par le fait de l'écartier du champ des décisions. Et des mécanismes sociétaux liés à un contexte particulier, ici la crise de la Covid-19, vont appuyer cette perception structurelle de la jeunesse pour d'autant plus la pointer du doigt, en la considérant comme potentiellement responsable d'une augmentation de la courbe des contaminations. »

### **Une génération oubliée par les pouvoirs politiques**

Avoir écarté la jeunesse du champ des décisions, et ce, dès le début de la crise de la Covid-19, est précisément ce que

Bernard De Vos dénonce : « On n'a pas écouté la parole des jeunes, on ne les a jamais invités à participer à la prise de décisions qui les concernaient directement. Il n'y a pas eu de prise de mesures concrètes non plus, comme d'envisager de laisser tomber le minerval pour des étudiants qui auraient raté leur année universitaire ou d'envisager des aides pour ceux qui ont perdu un job... On a laissé une génération complète livrée à elle-même et aujourd'hui on évoque les psys, mais ce dont les jeunes ont besoin, c'est d'un soutien collectif. »

À la Haute École où enseigne Roland Pollefait, ils étaient soixante étudiants à venir chercher un panier alimentaire à l'épicerie participative. Aujourd'hui, ils sont plus de deux cents. Certains vivent des situations dramatiques, ne savent plus payer leur loyer, essaient de continuer à suivre les cours sur leur smart-

## **La parole aux jeunes**

« Je n'ai pas l'impression d'avoir été "abandonnée" par les politiques, comme d'autres jeunes ont pu le dire, par exemple ceux qui dépendaient d'un job étudiant », témoigne Aurore, étudiante à l'ULB âgée de 21 ans. « En même temps, on a fait une opposition entre jeunes et vieux, et c'est perturbant pour nous, car on n'avait pas envie qu'il arrive quelque chose aux personnes âgées. Ce qui m'a le plus pesé, surtout pendant le premier confinement, c'est l'arrêt de la vie sociale. J'ai perdu le sens de la réalité, du rythme quotidien, j'avais du mal à faire la distinction entre les moments d'étude et de détente,

j'avais perdu le sommeil. C'est très dur de s'autodiscipliner. »

« On n'a pas assez pris en compte les écoles », regrette Louna, 15 ans, élève de 4<sup>e</sup> secondaire. « Comme j'ai un parent malade, c'est encore plus compliqué, car je ne pouvais pas voir mes amis. En plus, les cours en distanciel, c'est plus fatigant que lorsqu'on est à l'école. On ne voit pas le professeur, on n'a aucun support... Le plus difficile, c'est d'être complètement dépendante de mes parents, qui doivent me conduire partout dès que je veux voir une amie, car je ne prends plus les transports par prudence. »

phone, carbonisant leur forfait, n'osent pas franchir les portes du CPAS, alors que plusieurs d'entre eux se retrouvent sans revenu, ayant perdu un job d'étudiant souvent précaire...

## La culpabilité, le mal du siècle ?

Mais si les jeunes se sont retrouvés pointés du doigt par les aînés dans ce contexte de crise sanitaire, ces mêmes aînés sont à leurs yeux responsables de l'épuisement de notre planète, pour avoir consommé sans limites. Cette tentation de stigmatiser certains groupes et de chercher un bouc émissaire a le vent en poupe, particulièrement en période de crise. Mais Geoffrey Pleyers évoque plutôt un autre type d'engagement, celui des « alteractivistes » : « Il y a bien sûr à la fois des personnes plus responsables que d'autres, mais, en même temps, la plupart des grands

mouvements nous traversent tous, nous sommes aussi tous partie du problème. Par exemple, plutôt que de dénoncer un coupable, je peux me dire qu'en tant qu'homme blanc éduqué en Belgique, j'ai en moi une part de machisme, de colonialisme, de capitalisme. Cette tendance va un peu à l'inverse des théories du complot, qui trouvent un coupable et une explication claire et simple. Ici, c'est la prise de conscience que nous sommes tous formatés dans cette société, que nous avons tous nos contradictions. Bien sûr, ça ne veut pas dire que tout le monde est responsable au même niveau, mais, en tout cas, il y a une réflexion personnelle, une partie du conflit est interne aux personnes. » Une vision qui laisse la part à un espoir : celui de fédérer les générations face à un même objectif. Parce qu'au-delà des responsables et des divergences, il y a une urgence commune. 

Âgé de 23 ans, Moky estime, lui, que la jeunesse n'a pas été prise en compte. « Il y a des étudiants qui ont souffert de la situation, surtout ceux qui travaillent pour payer leur logement. Il y a aussi les étudiants qui vivent seuls et qui ont souffert de la solitude. Il n'y a plus de vie sociale alors qu'on sait que l'être humain a besoin de contact avec les autres. » Ce qui pèse le plus à l'étudiant en comptabilité, ce sont « les pressions sociales et les règles farfelues instaurées par le gouvernement. Il y a des règles qui s'appliquent dans certaines Régions et d'autres pas. On ne sait plus où on en est ! »

« On a carrément été oubliés ! » C'est le cri du cœur d'Émilie, étudiante en théâtre âgée de 20 ans. « Toutes les activités ont été supprimées, les sorties, les études... Il y a eu pas mal d'études selon lesquelles la situation instable empêche les étudiants de se projeter dans l'avenir. Sur la durée, je pense qu'il y aurait dû y avoir des règles en fonction des différentes tranches d'âge, pour que les jeunes puissent garder un semblant de relations sociales. Ce qui m'a le plus pesé, c'est ce manque de contact. Et de ne pas voir le bout du tunnel. Quand on nous promet que ça ira pour l'été, on n'y croit plus. »

# La bulle et le corbeau

Depuis le début de la crise sanitaire et son train de mesures restrictives, les cas de dénonciation et de délation se sont multipliés. Expression du sens civique ou chasse aux sorcières ? Difficile à évaluer : la frontière entre la volonté d'œuvrer pour le bien commun et l'intention de nuire à autrui est souvent ténue.

Par Ludivine Ponciano  
Journaliste

Ça commence par un appel. Au bout du fil, une voix sans nom délivre une adresse où les policiers pourront « cueillir » les contrevenants. Arrivés sur les lieux de ladite infraction, ils en viennent souvent à constater... qu'il n'y a rien à constater. Ou que l'appel était destiné à assouvir une vengeance liée à une banale querelle de voisinage. Dans certains cas, les faits dénoncés sont effectivement vérifiés : une *lockdown party* dans un appartement, une poignée de jeunes sifflant des bières dans un garage ou déliant sur leurs smartphones, masques sous le menton...

## « Je n'avais pas le choix »

Se faire balancer par un voisin pour non-respect des règles Covid, c'est ce qui est arrivé à Vincent, coiffeur dans la région du Centre et qui préfère s'exprimer sous un nom d'emprunt. En novembre, lorsque les métiers de contact sont mis sur le banc de touche et que les coiffeurs reçoivent l'ordre de ranger leurs ciseaux et leurs peignes, Vincent ne bronche pas. Mais deux mois plus tard, constatant que ses comptes plongent dans le rouge, il décide de recoiffer « en stoemelings ».

« Pendant les vacances de fin d'année, je n'ai pris aucun client. Mais en janvier, quand j'ai compris que ça allait encore durer un bon moment, je me suis dit que si je voulais que ma famille continue à manger, je n'avais pas le choix : il fallait que je reprenne le travail. »

Un relâchement qui n'a pas échappé à une commerçante établie quelques maisons plus loin. Une voisine avec qui le coiffeur n'est pas en conflit. « Et puis un jour, rembobine-t-il, je reçois un appel des flics. Je n'ai pas nié, mais j'ai expliqué mon cas. Que je ne faisais pas ça pour protester contre les mesures, que c'était uniquement financier. En réalité, ils savaient déjà que je continuais à coiffer, mais ils préféraient ne pas intervenir. » Vincent affirme que, hormis ces quelques coupes à domicile, il respecte à la lettre les règles sanitaires. « Sinon, on restera encore fermés pendant des mois et des mois... », soupire-t-il.

## La peur du gendarme

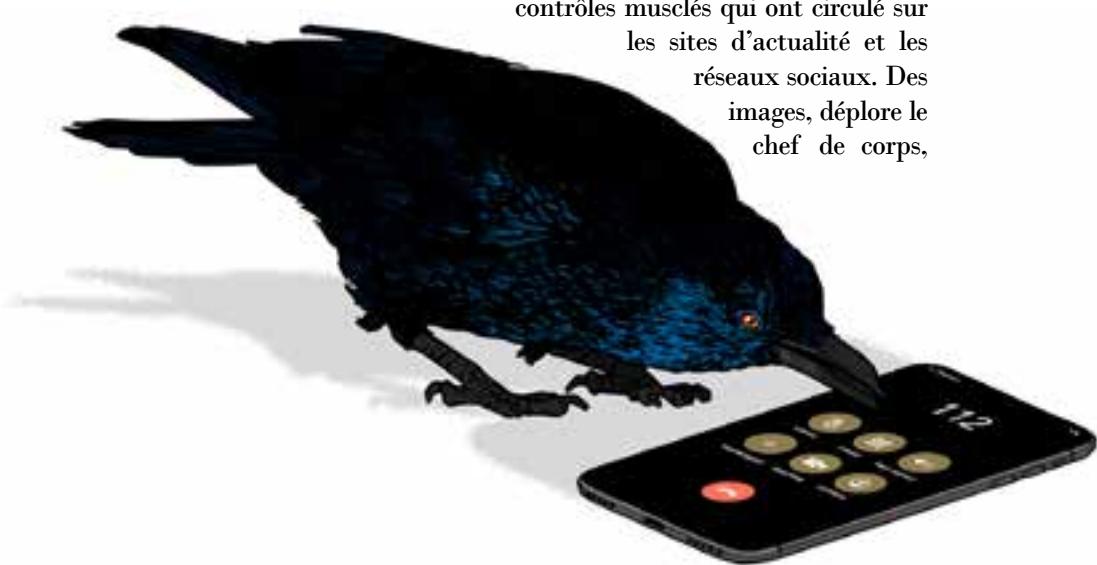
Yves, lui, passait la soirée avec une poignée d'amis dans un appartement du centre de Bruxelles lorsque les coups

ont retenti à la porte. « Les policiers ont vite compris qu'il y avait trop de gens dans l'appartement, mais on sentait bien qu'ils n'avaient aucune envie d'intervenir. » Aucun procès-verbal ne sera dressé. Les policiers ont même vendu la mèche en désignant l'appartement de la délatrice. « C'est exactement ce que j'attendais de leur part », proclame Yves. « Depuis le début, je suis fâché de voir le zèle dont la police peut faire preuve alors qu'il y a bien d'autres priorités. Ici, on sentait bien qu'ils n'agissaient pas par choix, mais sur injonction du fédéral, qu'ils étaient d'accord avec nous pour dire que ces mesures sont démesurées. » Yves ajoute qu'il n'a jamais respecté le principe de la bulle, qu'il entend continuer à vivre comme bon lui semble, mais que la peur du gendarme le pousse tout de même à se montrer discret. En veut-il à la personne qui les a dénoncés ou comprend-il sa peur ou sa colère ? « Disons que j'aurais préféré qu'elle vienne sonner à la porte et que le dialogue s'installe entre êtres humains », regrette-t-il.

### Des policiers instrumentalisés

Mesquinerie, vengeance, peur d'attraper le virus ou sens civique : pour les policiers aussi, il est difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. Une situation embarrassante, décrit Bernard Goffin, le chef de corps de la zone Stavelot-Malmedy, qui compte de nombreux gîtes sur son territoire. « Dès le début du premier confinement, on a constaté que les dénonciations avérées ou calomnieuses anonymes étaient clairement en hausse. Comme les appels sont pris par la centrale de Liège, on n'a pas la possibilité de poser des questions à l'appelant pour savoir de quoi il s'agit exactement. Or, souvent, quand on arrivait sur place, il n'y avait personne. Dans ces cas-là, on est soulagés parce qu'on n'est pas là pour créer des problèmes. Ce qui est aussi un peu dérangeant dans ces appels anonymes, c'est que ça traduit tout de même un sentiment de culpabilité chez la personne qui dénonce. »

Un malaise renforcé par les vidéos de contrôles musclés qui ont circulé sur les sites d'actualité et les réseaux sociaux. Des images, déplore le chef de corps,





sorties de leur contexte et qui crispent un peu plus encore les relations entre la police et ceux qui s'agacent de ces contrôles dans la sphère privée. « Pourtant, l'un des premiers principes quand on intervient, c'est de faire appel au bon sens de la population, de rester compréhensifs. On sait que ces mesures exaspèrent tout le monde et que ça ne sert à rien de se montrer directement coercitif. »

### Le propre des tensions sociales

Bien qu'elle fasse partie de l'arsenal judiciaire, la dénonciation reste mora-

lement mal acceptée. Les dénonciateurs sortent d'ailleurs rarement de l'anonymat par crainte de représailles ou du jugement des autres. Quant aux délateurs, ils se mettent eux-mêmes en infraction<sup>1</sup>. En temps de pandémie, où la question de l'atteinte aux libertés individuelles est brûlante, balancer son voisin à la police passe mal... D'aucuns osent même la comparaison avec la délation telle que pratiquée et encouragée durant la Seconde Guerre mondiale. Mais est-ce pertinent ?

<sup>1</sup> La dénonciation calomnieuse ou délation est punissable par la loi parce qu'elle repose sur une intention de nuire. Encore faut-il le prouver, bien entendu...

« Il faut toujours partir du grand principe philosophique que compa-

raison n'est pas raison et que nous parlons de faits qui ont lieu à des époques différentes. L'histoire ne se répète jamais de la même façon, même si le côté reptilien du cerveau humain reste assez semblable au fil du temps », amorce Alain Colignon, historien au Cegesoma (Centre d'études guerre et société), spécialiste de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la collaboration. « Les grandes périodes de tensions sociales et économiques et de dérégulation d'une société normée et normale permettent l'émergence de toute une faune qui trouve dans le malheur des temps le moyen de cultiver son intérêt ou de prendre une revanche sociale. »

Les raisons pour lesquelles ces « bons citoyens » éprouvent le besoin de dénoncer celui qui s'écarte du chemin balisé sont évidemment très personnelles. Elles tiennent à peu de choses, souvent liées au vivre ensemble : les appels pour tapage nocturne sont un exemple de ces grandes et petites frustrations. Pour Alain Colignon, l'acte de dénonciation doit aussi être interprété à la lumière du contexte politique, dans le cas où des mesures arbitraires sont imposées par un pouvoir autoritaire. « Tout pouvoir est autoritaire, mais dans ce cas, il est régulé par la Constitution. Les autorités sont reconnues comme légitimes et on se conforme plus ou moins aux règles qu'elles édictent, même si ça entraîne à la longue une certaine lassitude et une rupture dans le respect. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la notion de légitimité était plus relative. Par conséquent, le viol de ces mesures pouvait être perçu comme légitime. »

### Frustration globalisée

« Si des fissures sont apparues dans l'unanimisme social depuis le début de la pandémie, le pouvoir actuel jouit toujours de cette légitimité. Les comportements à risque restent donc ressentis comme une transgression de la norme de santé publique. On est encore dans le registre de la dénonciation et pas de la délation, mais on est aussi très loin de l'esprit de Mai 68 et de son "il est interdit d'interdire" », poursuit l'historien.

À cela viennent s'ajouter des discours polarisants feutrés, mais néanmoins présents, analyse-t-il : « Pour certains, plutôt à droite et d'un certain âge, les jeunes, de par leurs comportements, menacent les vieux. On entend également, chez certains entrepreneurs dynamiques qu'on pourrait retrouver parmi les supporters de Donald Trump ou de Ron Jonhson, qu'il ne faut pas sacrifier la jeunesse pour des vieux qui ne servent à rien. Ce qui montre que cette frustration est globalisée, qu'elle touche autant des petites gens que la bourgeoisie qui ne peut plus voyager en avion. Toutes les strates de la société sont tenaillées. On en revient à la partie reptilienne du cerveau qui nous pousse à chercher des responsables, des boucs émissaires. »

L'histoire commence toujours par un appel. Une camionnette blanche suspecte a été aperçue dans le quartier, un jeune Maghrébin déambule dans le métro avec un gros sac sur le dos, des rires étouffés derrière les volets un soir de Noël confiné... Quand nos sociétés tremblent et vacillent, les corbeaux prennent leur envol. ♦

# Les femmes au ban

Selon le rapport « Global Gender Gap », publié le 30 mars par le Forum économique mondial, la pandémie a reculé de 36,1 ans le temps estimé pour parvenir à la parité au niveau mondial. En Belgique, des voix s'élèvent pour dénoncer l'absence de prise en compte de la question du genre dans la gestion de la crise sanitaire. Parmi ces voix, celle d'Anne-Emmanuelle Bourgaux, constitutionnaliste à l'Université de Mons et professeure de droit public à l'École de droit UMons-ULB.

Propos recueillis par Allison Lefevre  
Journaliste

**Les chiffres du *Global Gender Gap Report 2021* soulignent l'impact de la crise sanitaire sur les inégalités hommes-femmes : de 99,5, le nombre d'années prévues pour atteindre la parité au niveau mondial est désormais monté à 135,6<sup>1</sup> ! En Belgique aussi, vous avez l'impression que la pandémie renforce les clivages genrés ?**

La Covid-19 se greffe sur nos fragilités et amplifie nos fractures. Ce constat vaut individuellement et sociétalement. Et les inégalités hommes-femmes n'y échappent pas. Certainement dans la mesure où l'article 11 bis de la Constitution, qui impose aux différentes entités de ce pays de garantir l'égalité hommes-femmes en étant systématiquement attentifs au facteur genré dans nos politiques, ne semble pas pris en compte par nos décideurs dans leur gestion de la crise sanitaire. Depuis un an, les a-t-on entendus tenir un discours développant un argumentaire, une motivation, un cadre

allant dans le sens du respect de cet article 11 bis ? Même si la question du genre peut être perçue comme quelque chose d'ennuyeux à faire respecter en temps de crise, la Constitution ne peut être suspendue en tout ou en partie. Or, c'est actuellement le cas avec pour effet une rétrogradation de l'égalité des droits.

**En quoi, selon vous, la crise de la Covid-19 renforce-t-elle les inégalités entre les hommes et les femmes ?**

Observons les mesures édictées pour lutter contre la crise sanitaire. Même si elles s'adressent égalitairement aux hommes et aux femmes, il est clair que l'obligation de télétravail et le confinement ont un impact genré sur la population féminine. Parce qu'elles balaiennent les progrès sociaux, renvoyant les femmes aux rôles qui leur sont assignés depuis des siècles : épouse, mère de famille, femme au foyer, charge mentale comprise. Quid des violences familiales dont sont majoritairement

<sup>1</sup> « Global Gender Gap Report 2021 », mis en ligne sur <https://fr.weforum.org/>, 30 mars 2021.

### La Covid-19 va faire basculer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2021.

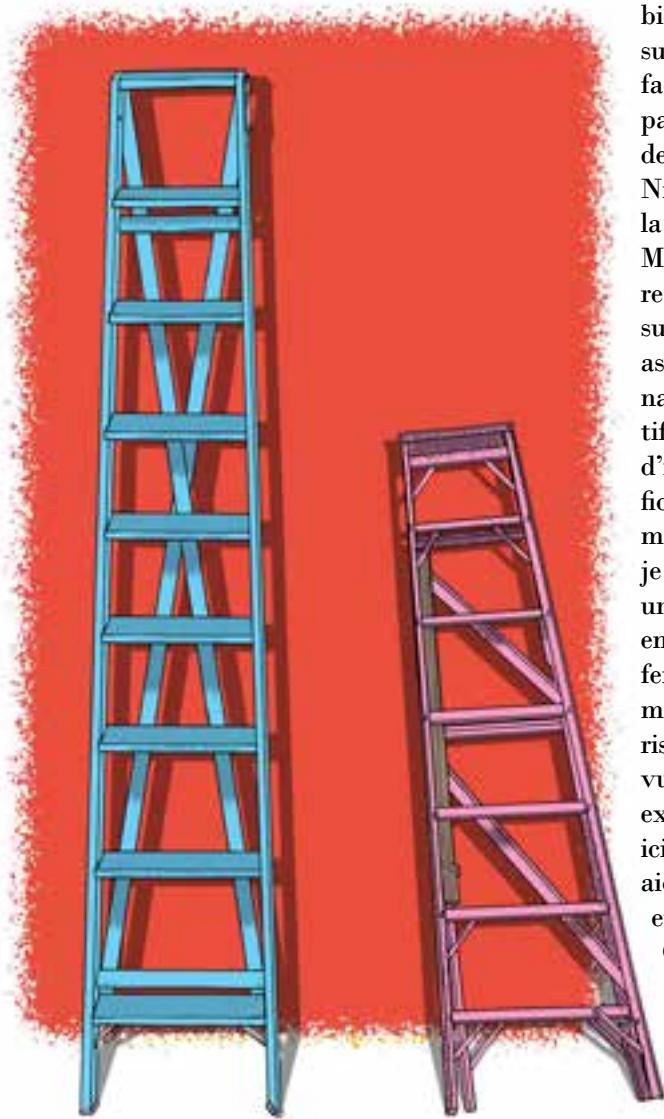
victimes les femmes ? Et des familles monoparentales, qui sont à plus de 90 % portées par des femmes ? Avant la pandémie, près d'une famille sur deux présentait un revenu inférieur au seuil de pauvreté en Wallonie<sup>2</sup>. Selon les projections d'ONU Femmes, la Covid-19 va faire basculer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2021 ; portant à 435 millions la population féminine totale vivant dans ces conditions<sup>3</sup>. Imaginez le quotidien de ces femmes précarisées avec charge de famille dans des espaces exigus. Comment voulez-vous qu'elles (télé)travaillent si leurs enfants ne peuvent plus aller à l'école ou participer à des activités extrascolaires et si le respect de la bulle les prive des contacts qui lesaidaient peut-être jusqu'alors à maintenir la tête hors de l'eau ? Le quotidien était déjà compliqué pour ces familles monoparentales. Avec les mesures de confinement, économiques et sanitaires, il est devenu insurmontable. Pourtant, au regard de l'article 11 bis, une attention particulière pourrait leur être accordée. Comme les exempter de télétravail ou leur élargir l'accès aux garderies scolaires actuellement réservées aux enfants du personnel des services considérés comme essentiels. Ne pas prévoir ces exceptions, c'est un choix politique !

**Plus que la crise elle-même, à vous entendre, c'est la gestion politique de la situation qui pose problème en matière de discriminations...**

Effectivement. Que constate-t-on depuis un an ? Une masculinisation de la prise de décision. La gestion de la pandémie passe par des procédures extraordinaires hors des clous constitutionnels. Depuis mars 2020, alors que c'est obligatoire, nos décideurs n'ont jamais consulté la section législation du Conseil d'État sur ces mesures, qui soulèvent pourtant des questions en matière de droits et de libertés. Nos vies sont régies par l'empire des chefs. Même si les femmes sont de plus en plus nombreuses à intégrer des postes dans les hautes sphères des organisations – plusieurs sont d'ailleurs chargées de portefeuilles ministériels –, tout en haut de la pyramide, on trouve majoritairement des hommes. Et le Comité de concertation (Codeco) n'y échappe pas : autour de la table où sont dictées les mesures Covid, on compte trois femmes et quatorze hommes. Et dans les conférences de presse ? Que des cravates ! Or, le pari du féminisme, c'est que les femmes décisionnaires seront par essence plus attentives à la question du genre parce que c'est leur vécu. Si les mesures Covid n'avaient pas été réglées à coups d'arrêtés ministériels et si le débat avait été porté au Parlement où les femmes sont davantage représentées, la donne serait différente tant au niveau genre que d'un point de vue démocratique. Que les débats, procédures et prises de décisions au sein de ce Codeco se révèlent aussi brumeux qu'un loch écossais pose clairement problème.

2 François Ghesquière, « Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales », mis en ligne sur [www.inegalites.be](http://www.inegalites.be), 30 novembre 2017.

3 « La Covid-19 creusera l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes, selon de nouvelles données d'ONU Femmes et du PNUD », mis en ligne sur [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org), 2 septembre 2020.



**Les décisions des membres du Codeco sont toutefois alimentées par des rapports d'expert.e.s...**

Il est capital de pouvoir s'appuyer sur des experts pour s'informer des enjeux et réalités de terrain. Mais qui sont ces membres du GEMS ? Sept femmes et seize hommes, pour la plupart spécialistes du secteur technico-médical ; ce qui montre com-

bien l'action de l'État est focalisée sur la gestion de la crise à travers le facteur santé. Le GEMS compte aussi parmi ses membres des spécialistes des sciences humaines, comme Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale de la Fédération des services sociaux. Mais cette minime ouverture à des représentants de la société civile ne suffit pas à garantir une procédure ascendante, un mode de gouvernance participatif, une analyse multifactorielle. Il serait pourtant crucial d'inclure dans les échanges les bénéficiaires des politiques menées, de même que leurs acteurs. Ou devrais-je dire « actrices »... C'est, en effet, un autre point à prendre en compte en matière d'inégalités hommes-femmes dans la gestion de la pandémie : les métiers de l'ombre, peu valorisés, peu écoutés, que la Covid-19 a vulnérabilisés, sont majoritairement exercés par des femmes. On songe ici aux caissières, aides ménagères, aides-soignantes, infirmières, profs, etc. qui turbinent en première ligne.

On gagnerait à ce que la gestion Covid-19 parte de leurs savoirs et expériences particulières, car cela féminiserait *de facto* les réflexions et il serait logique d'impliquer dans la prise de décision celles et ceux chargés de les (faire) appliquer. De plus, à l'image des bulletins épidémiologiques délivrés par Sciensano, on gagnerait aussi à ce que soient monitorés une série de paramètres socio-économiques dont les inégalités hommes-femmes. Des organismes ont été institués par l'État pour traiter la question du genre en Belgique à différents niveaux de pouvoirs. Consultons-les ! ♀

# Déclassement en cascade

---

« Salauds d'pauvres ! » L'invective lancée par Jean Gabin puis reprise par Coluche fait encore écho aujourd'hui. Le déclassement social qui touche de nouvelles catégories de la population engendre un changement de répartition de l'aide sociale : un gâteau au goût amer à partager avec les nouveaux « déclassés ». Car les mesures prises par le gouvernement depuis le début de la pandémie n'ont pas le même impact sur tout le monde.

---

Par Céline Nieuwenhuys  
Secrétaire générale - Fédération des services sociaux

---

Avant la crise sanitaire, les services sociaux et de santé de première ligne<sup>1</sup> tiraient déjà la sonnette d'alarme. Depuis une dizaine d'années, la précarité est grandissante. Les bas revenus et les revenus de remplacement ne suffisent plus à nouer les deux bouts : 17,8 % des Belges vivent sous le seuil de pauvreté et près de 500 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire. Sur ce socle fragile, la crise sanitaire pointe son nez en mars 2020 et s'installe. La société entière est mise à l'arrêt, révélant ce que la société tente d'ignorer depuis des années : l'augmentation des inégalités.

Les inégalités qui s'offrent à nos yeux sont multiples. Il y a d'une part les inégalités économiques engendrées par la perte totale ou partielle de revenus et par les conditions matérielles qui ont un impact direct sur le vécu du confinement (conditions de vie matérielles des personnes, qualité du logement, qualité du quartier, etc.). D'autre part, les iné-

galités de santé en matière d'exposition au virus (par la nature de l'emploi, par exemple), mais également inégalités liées à l'état de santé et aux comorbidités très agissantes sur le degré de gravité de l'infection au virus à court et à long termes. Enfin, les inégalités concernant le vécu dans la mise à l'arrêt d'une série d'activités (services sociaux, centres de jour, restaurants sociaux, etc.).

Dès le mois de mai, les premiers chiffres parlent d'eux-mêmes : environ un quart des Belges n'étaient financièrement pas en mesure de faire face à une dépense imprévue. Les parents de familles monoparentales et leurs enfants sont nettement plus affectés que les autres catégories : 27,4 % d'entre eux se trouvaient en situation de privation matérielle et sociale<sup>2</sup>. Enfin, pour les personnes isolées, le revenu d'intégration est insuffisant pour les « dépenses non reportables », à savoir l'alimentation, le logement et les soins personnels<sup>3</sup>.

1 Services sociaux, services de médiation de dettes, services de santé mentale, maisons médicales, secteur de l'aide et des soins à domicile, secteur de l'aide aux sans-abri, secteur de l'aide aux toxicomanes, etc.

2 « La privation matérielle et sociale en 2020 », mis en ligne sur <https://statbel.fgov.be>, 14 janvier 2021.

3 Cf. étude Covivat.

## Sur le plan du travail et du non-travail

Seules les fonctions dites essentielles sont priées de rester au front : infirmières et infirmiers, caissières et caissiers, collecteurs et collectrices de poubelles, travailleuses et travailleurs sociaux, travailleuses et travailleurs de rue, secteur du sans-abrisme, etc. Des armées de femmes et d'hommes, souvent parmi les classes salariales les plus basses, sont contraintes de s'exposer au virus. Parallèlement, le chômage temporaire touche 40 % des travailleurs du pays dont une grande majorité des travailleurs à bas et à moyens salaires (moyenne de 3 000 euros brut). De leur côté, les travailleurs précaires ou de l'économie grise, bien souvent payés à la journée, se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans aucun revenu. On parle ici des travailleurs sous contrat temporaire, intérimaires, de plateforme et de l'économie collaborative, artistes et freelances, flexi-jobs, indépendants complémentaires à faibles revenus, travailleurs ALE, étudiants jobistes, travailleurs au noir, personnes en formation (apprentis), travailleurs frontaliers et travailleurs détachés, détenus prestant du travail en prison, demandeurs d'asile qui travaillent, sans-papiers de l'économie informelle (50 000) et ouvriers dans la construction, le textile, la cueillette, l'Horeca, la prostitution, etc.

## Accessibilité des services, fracture numérique et non-recours

Avant la crise de la Covid-19, le non-recours aux droits et aux aides était très important en Belgique – à savoir le phénomène selon lequel des personnes qui

sont dans les conditions pour obtenir une aide ne parviennent pas à la percevoir. L'étude la plus récente sur le sujet<sup>4</sup> estime que, hors période Covid, 25 % des familles seraient *a minima* concernées. Au cours de la première vague, l'accès à un certain nombre de structures et à certaines prestations était limité en raison de l'accessibilité restreinte des guichets « physiques ». Sachant que 40 % de la population belge est dite en situation de vulnérabilité numérique (32 % présentent de faibles compétences numériques et 8 % sont non utilisateurs), et que près d'un ménage sur trois avec des faibles revenus ne dispose pas de connexion Internet<sup>5</sup>. Parmi ceux qui en possèdent une, les personnes avec des faibles revenus et un niveau de diplôme peu élevé sont respectivement 55 % et 67 % à ne pas effectuer de démarches administratives en ligne.

Le bilan du numéro vert d'urgence sociale bruxellois évoque ce phénomène en soulignant que « de nombreuses personnes sont en situation précaire parce qu'elles sont en attente d'un revenu (d'intégration sociale, de remplacement) et d'aides financières et qu'elles éprouvent des difficultés à joindre les services pourvoyeurs de l'aide ».

## École à distance et décrochage

Dès le début du confinement, les écoles sont mises à l'arrêt et la numérisation des apprentissages se déploie. À cet égard, on peut noter qu'en 2019, 2 % des enfants scolarisés ne disposaient pas d'un accès à Internet à domicile (3 % parmi les 12-17 ans). Les chiffres varient selon les régions, pour

<sup>4</sup> Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, « Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise », cahier thématique du « Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016 », Cocom, Bruxelles, 2017.

<sup>5</sup> Périne Brotcorne et Ilse Mariën, « Baromètre d'inclusion numérique 2020 », Fondation Roi Baudouin, 2020, p. 4.

atteindre 6 % à Bruxelles. Il existe aussi d'importantes différences selon le niveau de revenus. Alors que quasi 100 % des ménages dont le revenu est supérieur à 1 900 € ont Internet à leur domicile, sous ce seuil, ce sont 8 à 10 % des enfants qui en sont privés. L'équipement disponible est également à considérer. Dans de nombreux foyers, Internet est accessible par l'intermédiaire d'un unique appareil. Par conséquent, pour une utilisation plus intensive d'Internet (comme lorsque des cours sont à suivre à distance notamment), le nombre d'enfants qui n'ont pas d'accès effectif est vraisemblablement significativement plus élevé, et le risque de décrochage accentué.

## Focus jeunes : décrochage et non-recours

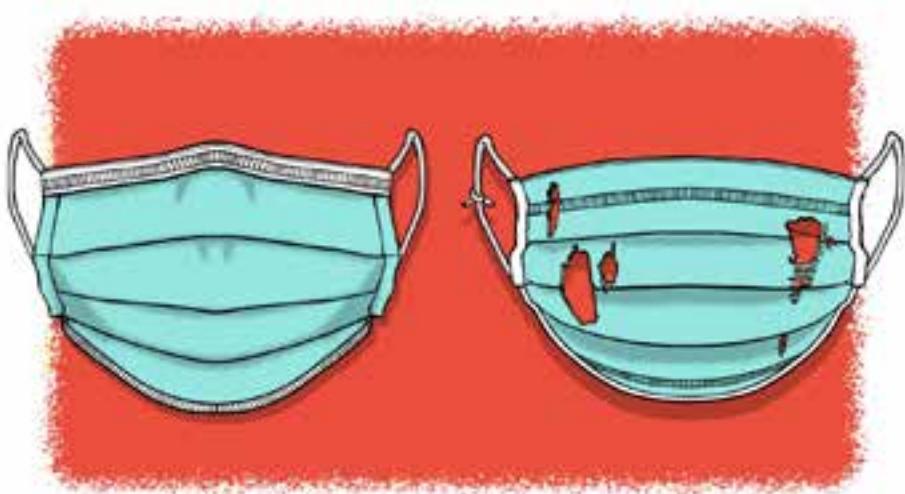
Pour les jeunes scolarisés en écoles supérieures et à l'université, la crise met en lumière la précarité étudiante et son effet direct sur le décrochage, particulièrement pour ceux qui ont perdu leurs moyens de subsistance. Selon les chiffres de la Fédération des étudiants francophones (FEF), près de 32 % des étudiants ont perdu complètement ou partiellement leur emploi et 27 % d'entre eux requièrent ces rentrées financières pour subvenir à leurs besoins vitaux et payer leur logement. Les aides sociales ont été allouées aux conseils sociaux des établissements scolaires, mais les étudiants ne sont, dans une grande majorité des cas (75 %), pas au courant de l'existence de ces aides, tout comme des aides Covid pouvant être sollicitées aux CPAS. Quant aux demandes de revenu d'intégration, l'enquête

« Impact Covid-19 » d'octobre 2020 publiée par le SPP Intégration sociale ne note pas d'augmentation significative en provenance du public étudiant.

## À l'aide alimentaire

Un indicateur indéniable de l'accroissement des situations de pauvreté depuis le début de cette crise s'observe dans la hausse considérable des demandes d'aide alimentaire (évaluée à plus de 30 %). Auparavant, en Belgique, 450 000 personnes avaient annuellement recours à des distributions de colis alimentaires, bénéficiaient de repas à bas prix dans des restaurants sociaux ou étaient inscrites dans des épiceries sociales. On estime aujourd'hui que plus ou moins 600 000 personnes sont concernées.





Dès les premières semaines de la crise, de nouveaux publics se sont manifestés (personnes en attente d'un revenu de remplacement, travailleurs de l'économie informelle désormais sans ressource, des travailleurs du sexe...). Avec les confinements successifs, les profils tendent à évoluer : les étudiants sont de plus en plus nombreux, comme les travailleurs des secteurs de l'Horeca, des titres-services, les artistes, les artisans, les auto-entrepreneurs...

### Et demain...

Jusqu'à aujourd'hui, les réponses qui ont été données par le gouvernement semblent considérer que la situation inédite que nous vivons est temporaire. Les aides d'urgence se succèdent et, vis-à-vis des populations les plus fragilisées, le renforcement du secteur de l'aide alimentaire et les budgets spécifiques alloués aux CPAS sont les mesures phares depuis mars 2020.

Pour l'avenir, la seule issue sera le changement de logique : penser plutôt que compenser. Cela signifie qu'il faut main-

tenir mais surtout renforcer les mécanismes qui permettent d'éviter aux personnes frappées économiquement par la crise de tomber dans la précarité. D'une part parce que l'expérience de la précarité est fragilisante pour les femmes, les hommes et les enfants qui l'éprouvent. Mais également parce que le coût de l'appui nécessaire pour sortir une personne de la spirale de la pauvreté est tout à fait supérieur au montant qui aurait dû être mobilisé pour empêcher son basculement. Face à cette crise que personne n'a voulue, il serait indécent qu'une partie de la population en porte seule ou démesurément plus les conséquences. Personne n'a désiré cette crise et les plus fragiles ne peuvent pas payer doublement. Il faudra passer d'une logique d'État social actif, individualiste et culpabilisant, vers un État social proactif qui traduit l'esprit d'une responsabilité collective et soutient les personnes avant même qu'elles aient eu à mendier l'aide. *In fine*, le problème n'est pas tant le virus, mais la répartition inéquitable de l'impact socio-économique et psychosocial des mesures dont l'État est responsable. ♦

# La séduction des autoritaires

---

Le virus rebat les cartes de la géopolitique planétaire. Dans un tel contexte, l'efficacité autoritaire de la Chine pourrait emporter l'adhésion des hésitants tout en ouvrant de nouvelles fractures.

Par Achille Verne  
Journaliste

---

Il y a un an encore, la lecture du monde tel que le façonnent les grandes puissances se serait accommodée d'une analyse sans surprise : la diplomatie, le *big business*, la capacité militaire, etc. On y aurait ajouté un peu de cybercriminalité russe, de pays à moyen revenu et de pétrole arabe. Mais, depuis mars 2020, la Covid-19 a profondément modifié la géopolitique planétaire et rebattu les ambitions des uns et des autres. Leurs vues, aussi, sur ce que devrait être la grande société humaine créée par la mondialisation. Ainsi la Chine n'est-elle plus seulement la « championne des exécutions » ou l'« atelier du monde », elle est également depuis quelques mois l'ambassadrice la plus douée de la « diplomatie des vaccins ». En février dernier, un avion de la compagnie Ethiopian Airlines a inauguré un pont aérien entre Pékin et Addis-Ababa, acheminant vers l'Afrique les premières caisses du vaccin produit par la société d'État Sinovac. La Chine peut donc se targuer d'être « la meilleure amie du continent noir » – où elle n'a de cesse de gagner des parts de marché tout en lorgnant les matières premières africaines.

Le monde est de plus en plus chinois. Mais que propose la Chine au monde ? À l'heure du centième anniversaire du Parti communiste chinois (PCC), le président Xi Jinping se dit heureux d'avoir vaincu la « pauvreté extrême » dans un pays où 600 millions d'habitants vivent toujours avec un salaire mensuel de moins de 1 000 yuans (130 euros). On aurait tort de croire que cette « victoire » est synonyme de liberté et de confort : 996, c'est le nombre qui qualifie le rythme de travail de dizaines de millions de Chinois bossant de 9 heures du matin à 9 heures du soir, six jours par semaine.

## Oncle Sam, débiteur #1

Ce terrain, l'Amérique le connaît bien. Les États-Unis incarnent la société duale, avec ses 43 millions de pauvres d'un côté et, de l'autre, une classe sociale supérieure tirant parti d'une économie liée à une maîtrise technologique sans pareil – comme l'arrivée du Rover Perseverance sur Mars en février dernier l'a rappelé. Tout cela est au prix d'une dette publique énorme, dépassant



les 100 % du PIB. Mais Washington ne compte pas pour autant courber l'échine face à la Chine, son premier créancier. Devant le Congrès, Joe Biden a estimé que « les actes et l'at-

titude de Pékin représentent une menace pour la sécurité, la prospérité, les valeurs des États-Unis et de nos alliés et partenaires ». Les tensions survenues entre la Chine et l'Amérique sous la présidence de Donald Trump devraient se renforcer sous l'administration Biden, même si des « possibilités de coopération » restent envisagées. En attendant, l'Oncle Sam feint d'ignorer l'empire du Milieu comme ce fut encore le cas en février lors d'une réunion virtuelle du Quad, l'alliance anti-Pékin qui regroupe États-Unis, Australie, Corée du Sud et Japon. Ce groupe est désormais élevé par Washington au rang de « principal atout stratégique de l'Amérique », au même titre que l'OTAN.

### Relent de guerre froide

Voilà qui n'est pas sans évoquer un parfum de guerre froide. L'expression est sans doute datée, liée à l'après-guerre et au mur de Berlin, mais son écho retentit régulièrement. En témoigne le battage médiatique fait par la Russie autour de l'arrivée prochaine d'un cinquième sous-marin de la classe Boreï, capable de tirer seize missiles équipés d'ogives

nucléaires hypersoniques. Le tout sur fond de refroidissement entre Moscou et Washington, Joe Biden affichant depuis son entrée à la Maison-Blanche une fermeté glaciale à l'égard du président russe Vladimir Poutine.

Plus fermes avec leurs *challengers*, les États-Unis de Biden se montreront-ils plus généreux avec leurs alliés traditionnels ? Ils entendent en tout cas reprendre un rôle clé dans la défense des droits de l'homme, aux côtés de l'Europe, y compris face à la Chine. L'administration Biden n'innove pas dans ce dossier puisque Donald Trump avait déjà accusé Pékin de génocide et de crimes contre l'humanité envers les Ouïghours. Mais elle y ajoute la condamnation des violations des droits des minorités musulmanes dans le Xinjiang.

Peut-être est-ce là, sur le terrain des droits de l'homme, que les États-Unis et l'Europe peuvent de nouveau se retrouver au nom du *soft power* et faire oublier à leurs soutiens les errements de la pandémie. Plaider pour la paix et défendre les droits de l'homme ne va jamais sans arrière-pensées politiques et économiques, cela va de soi. Mais l'apaisement des esprits ne peut faire de tort après quinze mois de crise sanitaire et quatre années de trumpisme marquées par l'égoïsme de l'« America First ».

### « Le narratif chinois »

Le moment est sensible. « L'affrontement sino-américain participe de la lutte globale entre les démocra-

ties libérales et les régimes autoritaires », explique ce diplomate occidental, qui place désormais la Chine au rang de « menace ». « Pékin a un agenda global qui passe par la répression de ses opposants à Hong Kong et des Ouïghours, mais aussi par ses prétentions en mer de Chine méridionale. Il y a là un glacis brutal qu'il faut pouvoir cadrer. »

Ce « glacis » pourrait demain séduire un peu partout dans le monde des pays à la démocratie hésitante, découvrant qu'il est possible d'être efficace sans s'embarrasser des droits de l'homme comme le suggère la Chine dans sa capacité à vaincre le virus. Ceux-là pourraient se laisser convaincre par le « narratif chinois », alimentant un mouvement centripète à la façon de l'ex-Union soviétique et de ses alliés. « C'est pourquoi le moment est important », poursuit notre diplomate. « Un nouvel ordre mondial est en train de se dessiner. »

Mais pour l'heure, les économistes rappellent que la Chine sera le premier bénéficiaire en matière d'exportations du plan de relance concocté par l'administration Biden (1 900 milliards de dollars). En dépit des barrières douanières et des embargos, les Chinois continuent à fabriquer et les Occidentaux à consommer. Il y a là un destin commun mortifère si l'on sait que l'énorme pollution engendrée par les premiers menace les seconds. Au moins se retrouvent-ils dans l'accord de Paris contre le changement climatique. ♦

# Une égalité de papier ?

Dans les textes, nous sommes tous égaux. Et pourtant... Une étude récente retrace l'évolution de la reconnaissance de l'égalité et de la non-discrimination en Belgique depuis 1831. Le principe n'a pas fini sa lente marche faite de tout petits pas et de grandes enjambées.

Par Pierre Jassogne  
Journaliste

Dès la naissance de l'État belge, le principe d'égalité est affirmé, à l'article 10 de la Constitution. Cette disposition prévoit, en ses deux premiers alinéas, qu'« il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordre » et que « les Belges sont égaux devant la loi ». « À l'origine, l'article est destiné à rompre avec la division de la société d'Ancien Régime selon laquelle les membres du corps social étaient répartis en ordres distincts. Cette logique inégalitaire se concrétisait par le rattachement, à chaque ordre, de priviléges plus ou moins étendus », explique Mathilde Franssen, assistante au Centre de droit public et constitutionnel et des droits de l'homme à l'Université de Liège. Rien d'étonnant dès lors à retrouver dans la Constitution belge l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

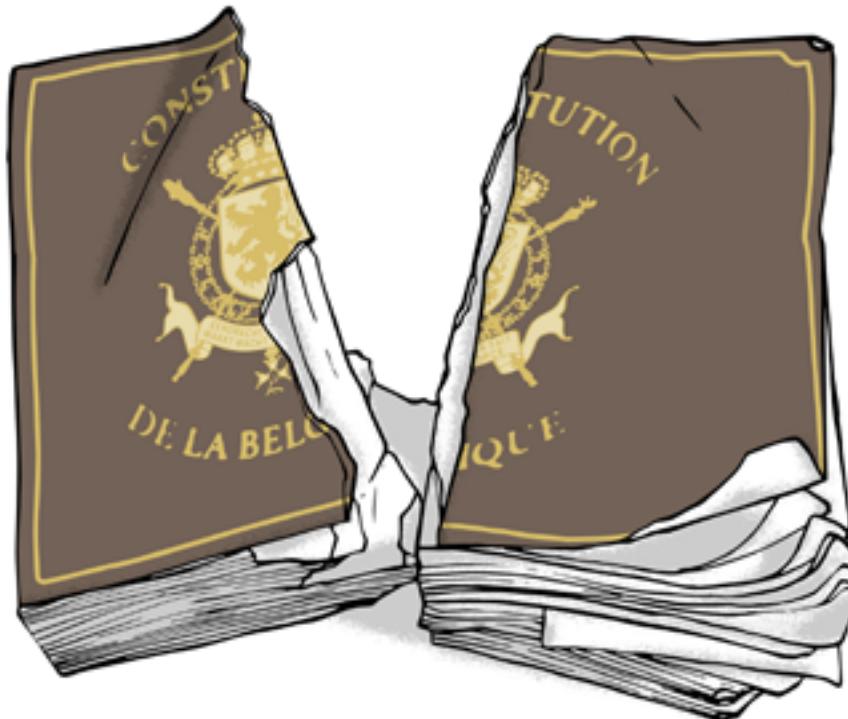
<sup>1</sup> Christian Behrendt, « Les principes d'égalité et de non-discrimination, une perspective de droit comparé. Belgique », étude du service de recherche du Parlement européen, unité Bibliothèque de droit comparé, février 2021.

qu'aux organes chargés de l'application de la loi, à savoir l'administration et le juge », relève Mathilde Franssen. En outre, l'article 10 se borne à requérir que la norme, peu importe son contenu – fût-il même totalement inégalitaire –, s'applique à tous. « Ce qui nous apparaît comme un déficit n'est pas perçu comme tel en 1831. En effet, la confiance dans le législateur et dans son infaillibilité – caractéristique de l'idéologie révolutionnaire de l'époque – faisait obstacle à ce que l'on puisse suspecter la loi de ne pas être égalitaire. »

## Des mots à la matérialité

De plus, l'égalité devant la loi consacrée par l'article 10 n'est qu'une égalité formelle et non matérielle. « L'intention n'était certainement pas d'affirmer que tous les citoyens soient égaux en fait ou d'imposer aux pouvoirs constitués l'adoption de mesures qui favoriseraient l'égalité entre eux », comme le précise d'ailleurs l'étude consacrée à ce principe d'égalité à laquelle a participé Mathilde Franssen sous la direction du constitutionnaliste Christian Behrendt<sup>1</sup>.

Cela dit, la portée initiale de la garantie d'égalité concédée par l'article 10 connaît une limite. « Il n'est question à l'époque que de l'égalité devant la loi. L'égalité imposée ne s'adresse donc



Mais l'histoire évolue, et le droit aussi. Avec l'extension du suffrage universel d'abord pour les hommes, puis pour les femmes, le droit va commencer à s'intéresser aux questions sociales, comme à la protection des enfants, au chômage, etc. « On va de plus en plus vers une égalité matérielle, portée par un cadre légal », ajoute Mathilde Franssen. Au fil des années, alors que le principe a vocation à transcender tous les domaines, l'égalité se voit renforcée par la Constitution dans certains domaines, comme l'égalité de l'enseignement, encourageant de la sorte le législateur à la protéger davantage lorsqu'il adopte de nouvelles lois. C'est ainsi qu'en 2002, l'article 10 de la Constitution se voit ajouter un nouvel alinéa qui consacre l'égalité des femmes et des hommes : « L'égalité des femmes et des hommes est garantie. »

### **La Cour constitutionnelle comme gardienne**

L'évolution la plus intéressante est sans conteste la création de la Cour constitutionnelle. « Dès 1989, cette instance a pour principale mission de vérifier que les lois et décrets qui sont adoptés par les parlements du pays respectent la Constitution, et donc ce principe d'égalité et de non-discrimination », explique Mathilde Franssen. C'est une évolution de taille puisque, dès les premiers arrêts en matière d'égalité, la Cour contrôle si la norme qui lui est soumise ne traite pas de manière différente des catégories de personnes se trouvant dans des situations comparables. Corrélativement, elle estime qu'une discrimination peut également consister en un traitement similaire de catégories de personnes se

trouvant dans des situations différentes. Cette façon de raisonner a permis de gommer de nombreuses inégalités juridiques entre les ouvriers et les employés, les Belges et les étrangers, les couples mariés et les cohabitants légaux, etc.

Dans les années 1990, la Cour accepte notamment que le législateur adopte des mesures d'action positive – on parle aussi d'inégalités correctrices – qui vont privilégier des catégories de personnes qui seraient désavantagées. La notion de discrimination positive va connaître, dès 1994, un essor par la voie jurisprudentielle. « Elle se définit comme une mesure qui favorise une catégorie d'individus déterminée et qui est destinée à remédier à une inégalité existante. Pour le dire autrement, il s'agit d'une inégalité de droit qui est instituée afin de remédier à une inégalité de fait défavorisant un groupe de personnes en particulier, ou encore un traitement favorable institué par le droit. Ces mesures, en permettant de reconnaître des avantages à cette catégorie de personnes défavorisées, créent donc elles-mêmes des inégalités vis-à-vis d'autrui, c'est-à-dire des discriminations. »

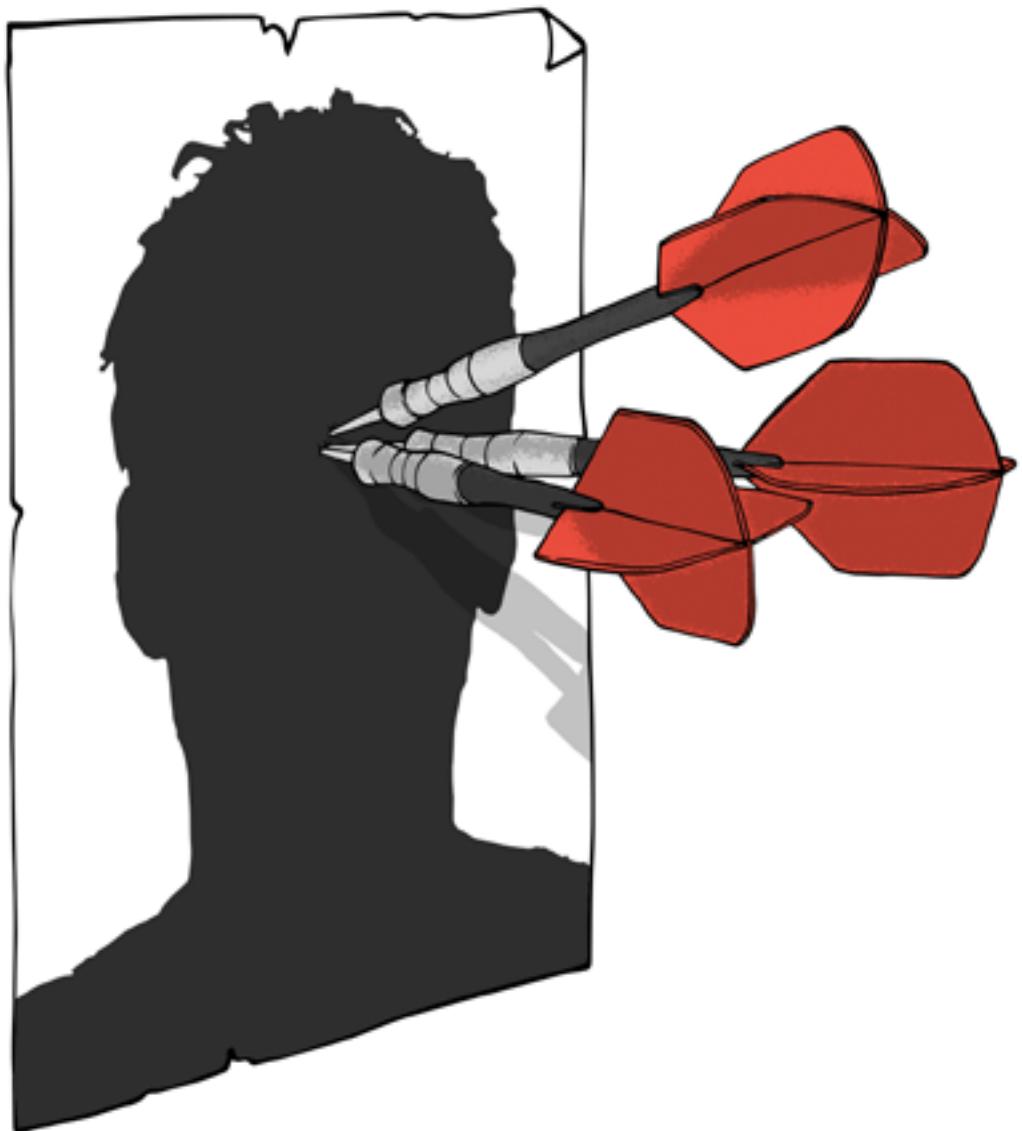
### **Égalité devant la loi, inégalités devant la justice**

Malgré ces principes, ces évolutions législatives, Mathilde Franssen reconnaît qu'un enjeu démocratique majeur reste l'accès des citoyens à la justice, en particulier pour les plus fragiles. « La justice reste mal connue, mal comprise, notamment à cause d'une inflation législative avec énormément de normes dans lesquelles il est difficile de s'y retrouver.

Même les juristes doivent se spécialiser. Rien d'étonnant que tout ce cadre soit tout à fait flou pour le citoyen. Il peut arriver qu'il y ait des situations où des citoyens fassent l'objet d'une inégalité et ne la contestent pas parce qu'ils ne savent pas à qui s'adresser, ne comprennent pas la manière dont la justice fonctionne. »

Un sentiment sans doute renforcé dans un contexte où la société demeure clivée. « Mais elle n'est pas plus inégalitaire qu'auparavant, au contraire. Il suffit de voir la façon dont l'arsenal juridique a évolué en un siècle pour garantir l'égalité juridique des citoyens, en leur offrant un traitement indépendant de leurs orientations sexuelles, de leur état de santé, de leurs origines, etc. Si les inégalités paraissent plus saillantes, c'est parce qu'elles sont aujourd'hui plus visibles. Elles trouvent en effet, au niveau politique, dans l'opinion publique, un lieu pour être discutées et débattues par les citoyens et cela est largement relayé par les médias et réseaux sociaux. »

Pour la spécialiste, si le principe d'égalité tel que consacré par la Constitution n'assure pas une égalité socio-économique parfaite entre l'ensemble des citoyens, on ne peut pas pour autant considérer qu'il s'agit d'un « principe en papier » : « Il s'agit d'une règle quotidiennement appliquée par les cours et tribunaux pour sanctionner des discriminations. N'oublions pas que le principe d'égalité doit se concilier avec les autres droits fondamentaux, garantis aux citoyens par le droit international et notre Constitution, qui assurent à chacun une large autonomie. » 



# Occupations solidaires

Issue de la pratique des squats, la convention d'occupation précaire permet d'investir des espaces vacants de manière temporaire et dans un but social. Des espaces où les principes de solidarité et d'autogestion dessinent d'autres voies de vivre et de faire ensemble. Approche de trois lieux bruxellois du genre.

Par Catherine Callico  
Journaliste

Dans la rue Pierre Decoster, à Forest, s'étend le bâtiment où fut conçu le mythique cahier à anneaux en plastique Atoma. Laissé à l'abandon durant près de dix ans, l'ancien entrepôt présente de vastes plateaux et des espaces plus exigus, aujourd'hui aménagés en ateliers et en bureaux. Un jardin fait le lien avec l'habitation d'origine. Depuis décembre 2020, l'entièreté du site est investie par une dizaine d'artistes fraîchement diplômés d'écoles d'art. « Avec un groupe d'ami.e.s artistes, on a eu envie de trouver un lieu pour habiter et créer, adapté à nos modes de vie et à nos moyens », sourit Marjorie, plasticienne. « Nous avons récupéré le bâtiment des usines Atoma, après avoir soumis un dossier au propriétaire et signé, par le biais de Toestand, une convention d'occupation précaire d'un an et demi, avant la reconversion du projet. Plusieurs d'entre nous ont étudié l'électroacoustique au Conservatoire de Mons. Il s'agissait de concilier des espaces de création et la pratique de la musique. » Tout en trouvant une répartition équilibrée

entre les espaces d'activités et la vie intime des membres.

## La force du groupe

Les nouveaux occupants ont retapé les lieux, réaménagé une cuisine commune pour douze, nettoyé les espaces, composé avec les imprévus. Comme la mérule : murs et sols ont été grattés, désinfectés, de nouvelles poutres ont été installées. La chaudière à gaz a également été réparée. Entre autres travaux réalisés sur base de tutoriels et de compétences techniques de base. Avec, pour motivation, un « faire ensemble » alternatif, décapitalisé et bienveillant.

« Il s'agit d'une communauté et beaucoup de soin doit aussi être apporté aux non-dits et à la communication », pointe Léa, musicienne. « Après plusieurs expériences de vie collective, chacun.e de nous a pris conscience de la nécessité de la prévention et de la vigilance à avoir à ce niveau. Dès que se présente un problème à régler ou à venir, on ne laisse pas couler trop longtemps.

La solidarité fait partie de la bonne alchimie du collectif, d'autant plus en cette période de Covid-19, c'est une chance incroyable de ne pas se retrouver, de croiser des gens quotidiennement. Ici, on a envie de rêver un autre monde, d'être mieux avec soi et avec les autres. On peut être solidaire quand on a une base sociale solide. »

Le lieu, destiné au logement et à la culture, peut contenir jusqu'à 100 personnes. Le collectif héberge aussi un sans-papiers. Ses plateaux accueillent divers projets : La Senne/ Compilothèque, Les Amis d'Atoma – qui regroupe « des gens qui donnent un coup de main » –, des ateliers métal et bois, mais également de la danse et d'autres pratiques artistiques et, dans le futur, des lieux pour des réunions, des arts martiaux, une brasserie, un atelier vélo... Le projet est basé sur l'ouverture au quartier. « On aimerait organiser davantage d'ateliers, des expositions, des concerts, peut-être aussi une radio locale, un four à pain... », poursuit Marjorie.

Dans un local au premier étage, Vincent P. Alexis, architecte et enseignant à Saint-Luc, a lancé un bureau de permanence des occupations précaires. Il a creusé la thématique au sein de l'atelier d'architecture d'intérieur de l'Institut. « On a réalisé un grand relevé des bâtiments vides à Bruxelles et au départ présenté un listing en ligne d'environ 800 bâtiments. L'association Communa a ensuite interpellé les autorités par rapport à l'occupation de ces lieux. On avait

**On a envie de rêver un autre monde, d'être mieux avec soi et avec les autres. On peut être solidaire quand on a une base sociale solide.**

notamment repéré l'usine Atoma, et le collectif qui y vit aujourd'hui nous a contactés. » Puis, en collaboration avec d'autres associations œuvrant pour l'accès au logement, une nouvelle commune bruxelloise a été créée, Saint-Vide-Leegbeek, qui reprend l'ensemble des espaces inoccupés sur le territoire.

### **Du potager à l'épicerie solidaire**

De son côté, le collectif La Clef a occupé différents lieux bruxellois ces dernières années, avant de se poser dans un ancien centre médical du quartier Bockstael, à Laeken. À front de rue, le bâtiment abrite aujourd'hui quatre logements. Passé l'entrée, on débouche sur un énorme espace vert, avec coin potager, yourte, terrasse aménagée avec des divans et autres objets de récup, attenante au volume principal du lieu. Celui-ci enchevêtre des pièces de divers formats. Un séjour, une cuisine, des chambres, des ateliers, des ex-salles d'attente individuelles, désormais agencées en locaux de stockage. Ce mercredi soir se déploie la réunion hebdomadaire du collectif. Avec les rubriques habituelles, « états d'âme », où chacun partage un ressenti ou un événement personnel et, plus fourre-tout, les « news »



© Catherine Callico

*L'ancienne usine Atoma, à Forest, a été investie par des collectifs artistiques dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Et temporaire par définition.*

abordent des projets collectifs, comme la transformation d'un bac à douche en évier de vaisselle, un atelier poterie dans la cave, une hutte de sudation dans le jardin, ou encore l'arrivée de poules fin mai ou la nouvelle bibliothèque.

Des treize occupants actuels, trois sont des piliers du projet : Paul, Cyril et Balthazar. Ici également, la proposition de départ est de développer une maison ouverte au quartier, et de « créer une manière de vivre ensemble qui nous appartient ». Au fil du temps, des sous-groupes se sont formés en fonction des tâches et des intérêts de chacun.e. Eugénie, formée en herboristerie, gère surtout le potager et l'épicerie solidaire : « Avant la Covid-19, chaque dimanche, on pro-

posait des invendus alimentaires et des jams musicales dans le jardin. On vend aussi ponctuellement des produits que l'on cultive, fruits, légumes et des confitures en porte-à-porte, ce qui génère des liens avec les habitants de cette zone. »

Par ailleurs, l'aspect écologique du projet se retrouve dans la récupération de nourriture, mais aussi de mobilier, de vêtements... et le groupe organise régulièrement un vide-dressing ou des tables d'hôtes. Si les conditions du moment y sont favorables. La Clef participe également au projet Radio Marie-Christine. Chaque premier mercredi du mois, un studio éphémère est posé dans un magasin de la rue Marie-Christine et les haut-parleurs

de la rue y diffusent des créations sonores réalisées par les habitants au sens large, avec l'Atelier Graphoui.

« Le fait de ne pas payer de loyer permet de réaliser des activités non rentables, artistiques ou citoyennes, poursuit Paul. Comme aménager un lieu où tout est à refaire ou pouvoir proposer deux ou trois chambres pour des hébergements d'urgence d'une semaine à des amis ou à des gens qui sont dans le besoin. Ici, il y a des gens qui travaillent, d'autres pas. Certains ont le revenu d'intégration du CPAS, et/ou ont des petits jobs par-ci, par-là, réguliers ou non. Chacun contribue mensuellement en fonction de ses moyens. Financièrement, le lieu a un potentiel pour s'autonomiser quand il pourra rouvrir au public et se subsidier au moyen de différentes activités. »

### Le quartier au milieu

Sur le côté, des lieux d'occupation précaire mêlent distinctement logement et projets socioculturels dont l'action menée au sein des quartiers se révèle complémentaire. C'est le cas de La Buissonnière à Saint-Gilles, installée depuis presque quatre ans dans une ancienne école de la rue Monténégro, à proximité d'autres lieux engagés socialement, comme la Vieille Chéchette ou le Steki. Entre autres initiatives participatives, y sont établis une compagnie de spectacle vivant, un espace de rencontre et de loisirs pour les jeunes du quartier, le média d'action collective ZIN TV, Factum Lab, une boîte de produc-

**Des lieux d'occupation précaire mêlent distinctement logement et projets socioculturels dont l'action menée au sein des quartiers se révèle complémentaire.**

tion de contenus numériques « qui invite le quartier à penser la rue, le quartier et les imaginaires collectifs » et l'ASBL Maison Babel qui accompagne des mineurs étrangers non accompagnés ayant obtenu un titre de séjour en Belgique. Au dernier étage de l'immeuble, un projet d'habitat groupé réunit cinq logements d'occupants en situation précaire. « C'est un habitat d'esprit solidaire », souligne Joséphine, référente de l'ASBL Communa. « Les occupants contribuent en fonction de leurs possibilités et des synergies se sont créées, par exemple entre Jean-François qui fabrique des instruments électro-expérimentaux et l'ASBL Factum Lab. De même, les habitants occupent le local commun pour faire de la danse, de la boxe ou d'autres activités spontanées. »

L'occupation devrait se terminer en juillet, l'immeuble ayant été acquis par l'agence immobilière de Saint-Gilles pour des logements d'urgence. De son côté, le siège de l'association Communa s'est déplacé au n° 144 de la rue, qui devrait d'ici peu accueillir de nouvelles activités. À l'image d'un quotidien urbain qui se réinvente à l'infini. ♦

# La Bible, un axe d'étude inédit

Partir du « geste éditorial », c'est-à-dire du livre existant et fini, destiné à la publication et à la circulation, nous donne de nouvelles clés pour comprendre les textes dits sacrés. La Bible grecque de l'an 350 a encore des révélations – historiques – à nous faire.

Par Titus Jacquignon

Doctorant en sciences du langage - Université de Bordeaux-Montaigne

1 Le codex Vaticanus.

2 À savoir le codex de Bèze, le Sinaïticus et l'Alexandrinus.

3 Tous les autres manuscrits sont médiévaux. La Bible hébraïque, quant à elle, a été finalisée au X<sup>e</sup> siècle de notre ère et il n'existe pas, pour cette raison, de manuscrit antérieur. La Bible grecque, publiée avant l'hébraïque, ne peut donc pas la traduire ; rien de matériel ne vient corroborer ce postulat des exégètes – rien de technique non plus, comme je le démontre dans mon travail.

Les traductions et les études scientifiques des textes dits sacrés relèvent d'une alliance entre la foi et la science qui, de mon point de vue, détermine des questionnements qui n'existaient pas sans cette « mixité » foi-science. Il existe une Bible complète, en grec, de l'an 350 de notre ère<sup>1</sup> et puis trois autres de l'an 450<sup>2</sup>. Rien de plus : rien en amont ni rien autour<sup>3</sup>. Il est certain que le travail a commencé avant cette date, mais nous devons nous contenter de ça. Mon étude s'appuie sur ce fait, puisque nous disposons de quelques livres nécessairement destinés à être lus – ou même écoutés –, donc à être publiés ! La totalité des études existantes fait parler des livres – la Bible, mais aussi les classiques grecs et latins – qui datent de la fin de l'Antiquité et du Moyen Âge, du premier siècle (Jésus) ou de l'ancien Israël, ou de la Grèce classique. Nous n'avons rien, matériellement, pour en parler, d'autant que l'on sait très bien que ces livres ne sont pas des livres d'histoire, ni d'ethnologie, ni des articles de journalistes compilés dans ce qui

serait devenu le « Premier » Testament et le « Second » Testament.

L'Évangile ne parle pas de Jésus, mais il parle à travers la figure de Jésus, l'étendard des chrétiens et la métaphore du livre Évangile lui-même. L'Ancien Testament ne parle pas de Moïse, mais à travers lui. Il en va de même pour Socrate dans les livres de philosophie, ou encore de Mahomet dans le Coran. C'est un principe général, disons « une loi scientifique », parce que c'est une récurrence.

## Un point de départ inédit

Je prends, d'une part, le problème des matériaux – à savoir que nous n'avons pas de livres antérieurs à l'an 350 : pas un Homère, pas un Platon, avant le Moyen Âge. Je prends, d'autre part, leur petit jeu des « à travers », qui est en fait un grand jeu de métaphores, y compris avec des personnes qui deviennent des personnages écrits et scénarisés. Je pose enfin la raison d'être de la connaissance au centre de mon travail – c'est-à-dire sans

la mixer avec un sentiment et une conviction, quelle qu'elle soit – et cela donne mon nouveau point de départ, à l'endroit même des matériaux.

Prenons donc l'Évangile qui date de l'an 350. Je me place mentalement à cet endroit et je le traite comme un livre de l'an 350 – un vrai livre, pas une compilation théorique de textes qui l'auraient précédé. Pourquoi et comment suis-je capable de prendre une telle décision qui rompt avec mon éducation d'abord, ma formation universitaire ensuite ? Je n'ai pas besoin de résurrection. Par conséquent, je n'ai pas besoin de vous entraîner au premier siècle rêvé de Jésus et des apôtres alors que nous n'avons strictement

rien pour en parler et que les livres que nous avons se servent d'un décorum, comme au théâtre, qui nous fait penser au premier siècle, dès lors que le récit communique avec ses contemporains... trois siècles plus tard.

Je prends donc cet Évangile en fonction de son vrai temps et de son unique matériau. J'ai fait la même chose pour le « Premier Testament », qui s'appelle la « Septante », écrit en grec et qui, lui aussi, fait partie de ce livre de l'an 350 : c'est une œuvre complète que j'ai décidé d'étudier comme telle, en respectant l'ordre du livre. Quand nous lisons un roman, nous ne savons pas à l'avance là où il va nous entraîner. Pour le lire vraiment et voyager avec



© Andreas Arnold/DPA/AFP

*On ne traiterait pas les livres anciens comme de vrais livres : on découpe des éléments et on les fait parler hors de la logique de l'ensemble. Un biais, pour quelles conséquences ?*

lui, il faut donc le prendre à la première page et continuer jusqu'à la dernière. Personne ne découvre un roman en l'ouvrant au milieu. En fait, bien souvent, on ne traite pas les livres anciens comme de vrais livres : on découpe des éléments et on les fait parler hors de la logique de l'ensemble – de la construction du livre et du récit – mais aussi en dehors du problème des seuls matériaux que nous avons. Le fond et la forme ont été complètement découpés afin de pouvoir parler du 1<sup>er</sup> siècle avec un Évangile du IV<sup>e</sup> siècle.

### Une nouvelle lecture

Toute personne qui rentre dans la Bible a déjà en elle des idées sur la question ; une éducation, une interprétation, etc. Il en va de même pour les études scientifiques qui utilisent des filets théoriques préfabriqués à partir desquels le livre – ou plutôt de petites parties du livre – sera traité. Nous avons l'exemple d'un livre qui a tellement été lu, dont on a déjà tellement parlé ou entendu parler, qu'il devient un livre... qui ne peut plus être lu, à cause d'un trop-plein de certitudes ou d'*a priori*.

On pourrait me reprocher de faire abstraction de la « révélation » et de l'« inspiration » des écrits « saints », ou « sacrés » quand j'étudie ces recueils comme des livres, tout simplement. Je précise tout de même que ces ouvrages n'ont pas été écrits par des religieux, ni nécessairement à destination des religieux : ils ont été écrits par des savants des temps anciens pour des lecteurs, mais aussi pour des auditeurs.

### Livré avec le mode d'emploi

Il fallait bien que les questions qu'ils se sont posées et que les solutions qu'ils ont choisies se retrouvent dans le produit finalisé. Si je prends ces hommes comme des ingénieurs, ou des architectes – puisque ces livres sont des constructions –, il est nécessaire que leurs savoirs et leurs questions soient expliqués dans la construction que nous avons, ce qui la rend compréhensible ; disons que ce serait là un mode d'emploi gravé directement dans le manche de l'outil et de chaque outil de la boîte à outils. Sinon, comment pourrait-on les lire ? Je m'attendais donc à trouver quelque chose comme ça dans les récits anciens – pas seulement la Bible et le Coran d'ailleurs, mais aussi les classiques en latin ou en grec, ou encore les récits variés de la quête du Graal au Moyen Âge. Pourquoi ? Toujours à cause du problème de l'absence d'explication et de sources en dehors des œuvres. Il fallait que leurs auteurs aient livré les explications permettant de travailler – de remonter le meuble et de bien manier les outils – à l'intérieur de la seule chose que nous ayons : le livre lui-même, l'œuvre achevée et complète.

J'ai découvert que les œuvres ont été conçues, élaborées et réalisées comme des systèmes experts, c'est-à-dire qu'elles nous enseignent à les lire et à devenir experts d'elles-mêmes, en l'absence de professeurs extérieurs, mais en présence de tous les « cours par correspondance » et des « tutoriels » qui sont dans le récit – qui

sont le récit lui-même. Ainsi, Jésus nous apprend à lire l'Évangile, celui que nous avons, de l'an 350 ; mais Paul aussi, parce que les Épîtres, dites « de Paul », connaissent la construction de l'Évangile tel que nous l'avons.

## Aux origines du Jésus évangélique

L'Évangile est un livre du IV<sup>e</sup> siècle, matériellement et intellectuellement. Le groupe de savants qui est derrière s'en explique au cours du récit : un livre a été commandé par celle qui va devenir l'Église dans le but de répondre aux fausses accusations qui circulent contre les chrétiens. Ces derniers pâtissent d'une mauvaise réputation, surtout à Rome, depuis au moins deux siècles. L'objectif est d'en finir afin de passer à l'Église et au christianisme, après la dernière persécution des années 300-303. Tout le dossier évangélique servira donc à communiquer auprès des élites méditerranéennes qui ont la formation et les moyens matériels de le lire ; il se sert de la figure de Jésus, un innocent que la rumeur et les ragots accablent et qui ne correspond en rien à tout ce que l'on dit sur son dos. En même temps, il faut former les futurs cadres de l'Église et les futurs missionnaires, ce qui n'était ni possible ni envisageable avant la reconnaissance légale des chrétiens dans l'empire en 313, avec l'édit de Milan. L'Évangile étant contemporain de cet événement, il peut et il doit faire le travail. Il lavera l'honneur des chrétiens, il donnera les moyens de former des cadres à celle qui se prépare à devenir une institu-

tion avec le premier concile de 325. Pas de christianisme ni d'Église en deçà de cette date, et l'Évangile en fournira lui-même l'explication. Il passe de l'artisanat des groupes chrétiens antiques – les maisons où l'on se réunissait entre amis pour prier et discuter – à une entreprise monopolistique dans son secteur : un livre, un récit, une institution. Cela fait partie du carnet de commande, car ce sont des universitaires antiques qui ont construit l'objet et son « contenu ». Ils livrent leurs procédés de fabrication dans la structure du récit et dans la construction logique et significative du livre. Ils explicitent le problème de la part du commanditaire et de la part du maître d'œuvre.

Cela explique qu'il n'y ait pas de procès dans l'Évangile, mais un procès parodique – qui n'a pas lieu dans le livre, parce qu'il n'a pas eu lieu dans le réel non plus – contre un homme juste, accusé de tout et de n'importe quoi. Le livre et le récit doivent répondre au procès d'intention qui est fait contre les chrétiens. Tout l'Évangile devient alors l'avocat des chrétiens injustement traités.

Comment le savoir et le démontrer ? Le livre nous parle de lui-même en tant que construction – c'est-à-dire pas de *Iéshoua*, mais de lui en tant que livre à travers le personnage « littéraire » de Jésus. Et le récit nous parle de lui-même en nous enseignant son comportement de récit qui, seul, permet de le lire. Il est le récit du récit, en somme, mais jamais celui de quelqu'un en dehors de lui. 



Titus Jacquignon,  
« L'anthropologie  
du récit et le geste  
éditorial », tomes I  
à IV, Amazon,  
Ebook Kindle et  
livre broché, 2020.

# Comment la solidarité se réinvente en temps de crise<sup>1</sup>

Au plus noir de la nuit, c'est de l'humanité que naît une lueur. La crise liée à la pandémie de Covid-19 démontre que l'introduction de nouveaux acteurs conforte et élargit le spectre des pratiques du champ de la solidarité.

Par Amélie Boutinot, professeure associée en Science du management et Mathilde Jost, doctorante en Sciences de gestion  
Université de Strasbourg

<sup>1</sup> Article initialement publié sur [www.theconversation.fr](http://www.theconversation.fr) le 2 mars 2021 et reproduit avec l'autorisation de *The Conversation France*.

<sup>2</sup> Marie-Claude Blais, « La solidarité », dans *Le Télémaque*, n° 33, vol. 1, 2008, pp. 9-24.

<sup>3</sup> Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism in Organizational Fields », dans *Advances in Strategic Management*, n° 48, vol. 2, juillet 2020, pp. 147-160.

Le champ de la solidarité, qui regroupe des acteurs interagissant fréquemment sur les domaines humanitaire et social et prônant des dimensions d'altruisme, d'assistance mutuelle et de sympathie<sup>2</sup>, peut être considéré comme un champ mature.

Selon l'ancrage néo-institutionnaliste<sup>3</sup>, un champ mature dispose d'un cadre stable, où des acteurs dits centraux, reconnus et jugés légitimes, déterminent des normes, des valeurs et des pratiques propres au champ. À la périphérie se trouvent des acteurs interagissant de manière plus sporadique dans le champ. Les relations de domination, de subordination et de coopération entre ces acteurs sont denses, coordonnées, et difficiles à modifier.

## Des acteurs centraux bien identifiés

Parmi les instances centrales et établies dans le champ de la solidarité, on retrouve notamment, en France, les

ONG et les associations (Action contre la faim ou Médecins du monde, par exemple), les acteurs territoriaux (communes, régions), les fondations (comme la Fondation de France) et les organisations internationales (Organisation mondiale de la santé). Ensemble, ils participent au respect et à la diffusion des valeurs importantes de ce champ (telles que le partage, la non-discrimination ou la bienveillance), de ses normes et des règles (comme le respect d'un code de conduite, la sensibilisation au travail avec des publics précaires ou vulnérables, le respect des lois qui régissent l'aide à la personne) et de ses pratiques déjà bien ancrées (levées de fonds et distribution de denrées sur sites, parmi tant d'autres).

La maturité d'un champ implique l'existence d'une certaine inertie des pratiques, mais aussi de la composition de ces acteurs. Les barrières à l'entrée y sont ainsi élevées et l'introduction de nouveaux acteurs,



*Les bénévoles retraités, désormais personnes à risques, sont remplacés par des individus plus jeunes, rendus disponibles par la fermeture des universités, le télé-travail et la mise en arrêt de certaines activités.*

complexe, d'autant plus en période de crise.

Mais l'approche institutionnaliste nous indique également que les crises peuvent affaiblir les acteurs centraux du champ, qui ne sont plus en mesure d'offrir des solutions suffisantes, et que cela laisse de la place aux acteurs périphériques, voire externes, pour participer aux décisions et aux pratiques centrales. En effet, l'exemple de la crise liée à la Covid-19 montre que si les associations ressortent déjà fragilisées de cette crise<sup>4</sup>, les dégâts économiques et sociaux qui en découlent participent à l'aggravation de la pauvreté en France et constraint l'aide sociale à accueillir de nouveaux démunis.

À cette situation exceptionnelle s'ajoute la réalité d'un système institutionnel

français sujet à de nombreux dysfonctionnements. Ainsi, la convergence de ces difficultés questionne la capacité des acteurs centraux déjà très mobilisés à faire face seuls à une, voire des crise(s) sociale(s) d'envergure majeure. Et questionne ainsi l'inertie des pratiques et de la composition du champ concerné.

### **De nouveaux acteurs en temps de crise**

L'exemple de la crise liée à la pandémie de Covid-19<sup>5</sup> incite à penser que l'introduction de nouveaux acteurs conforte et élargit le spectre des pratiques du champ de la solidarité. Tout d'abord, les associations connaissent une bifurcation du profil type des bénévoles<sup>6</sup>. Les bénévoles retraités, désormais personnes à risques, sont remplacés par des individus plus jeunes, rendus dis-

4 « Étude du Mouvement Associatif », mis en ligne sur [www.francegenerosites.org](http://www.francegenerosites.org), 18 juin 2020.

5 Nathalie Birchem, « En période de Covid, les pratiques bénévoles se sont transformées », mis en ligne sur [www.lacroix.fr](http://www.lacroix.fr), 5 décembre 2020.

6 Margot Del-pierre, « Covid-19 : anciens bénévoles et nouveaux venus, comment les associations ont fait face », mis en ligne sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr), 1<sup>er</sup> mai 2020.

ponibles par la fermeture des universités, le télétravail et la mise en arrêt de certaines activités comme le sport, la culture ou les lieux de sociabilité (restaurants, bars, discothèques). Le rajeunissement de la population bénévole, en parallèle à l'injonction au respect de la distanciation physique, a ainsi accéléré la numérisation des associations et le recours au télé-bénévolat, élargissant de la sorte le spectre des possibles de leurs actions et de leurs campagnes de communication.

De plus, des chefs d'entreprise réorientent leur outil de production. C'est le cas de chefs étoilés, qui utilisent leurs cuisines pour apporter, en complément des aliments bruts fournis par les associations, des plats préparés et des menus nourrissants pour les plus démunis : à

Marseille, le chef Michel Portos et ses Casseroles solidaires viennent en aide aux personnes fragilisées ; Florent Ladeyn cuisine pour les réfugiés ; et la brasserie des Haras à Strasbourg cuisine près de 21 000 repas pour les sans-abri.

À une échelle plus internationale, des célébrités du monde du divertissement, comme Ellen DeGeneres ou Reese Witherspoon, font des dons d'une grande ampleur pour lutter contre l'épidémie ; Matt Damon et Ben Affleck organisent des tournois de poker pour récolter des fonds destinés aux associations alimentaires américaines. Ces exemples invitent à réfléchir sur le rôle que ces acteurs externes au champ, ou situés à sa périphérie avant une crise, peuvent avoir sur les pratiques d'un champ mature.

© Guillaume Soularue /Only France/AFP



*Avec le projet Casseroles solidaires, des chefs viennent en aide aux personnes fragilisées par la crise à l'instar de Florent Ladeyn qui cuisine pour les réfugiés dans la région lilloise.*

## Une solidarité réinventée

L'introduction de nouveaux acteurs ne remet pas en question le champ très structuré et essentiel de la solidarité, ni le travail nécessaire qui est assuré par ces acteurs centraux tout au long de l'année. Toutefois, l'aide apportée par de nouveaux individus permet de réfléchir à d'autres moyens de faire solidarité. Ainsi, si les valeurs et les règles du champ restent les mêmes, les nouveaux acteurs permettent d'envisager une évolution inédite ou accélérée des pratiques en vigueur dans le champ. En effet, au-delà de l'apport de ressources, ils insufflent tout d'abord de nouvelles idées (de produits, de manières de distribuer) et un soutien logistique. Par exemple, la mobilisation des artistes et des personnalités publiques a contribué à pallier le manque d'événements destinés à collecter des fonds en imaginant des moyens différents de récolter des dons.

Ainsi, leur appartenance temporaire, ou de manière plus périphérique, renforce leur capacité d'action et d'innovation et leur habileté à s'insérer dans un système très établi, mais en détournant certains usages (la levée de fonds au travers d'une partie de poker, pouvant paraître non adaptée aux yeux des acteurs centraux, s'est avérée une arme redoutable de collecte de fonds).

De plus, si les acteurs centraux traditionnels ont développé une légitimité fondée sur la performance des pratiques de solidarité, ces acteurs plus périphériques ne sont pas soumis aux mêmes pressions du champ. Le sentiment d'abandon de la part des pou-

voirs publics et le manque de moyens, accentués par les crises, accompagnés d'une souffrance psychologique, entament le moral des acteurs de la solidarité, menant parfois au « *burn out* militant »<sup>7</sup>, en référence à l'épuisement moral et mental engendré par un trop-plein dans l'engagement quotidien des militants. Un appui périphérique peut ainsi soulager les associations et les travailleurs sociaux, et leur permettre de recentrer leur attention sur leur cœur de métier.

Par conséquent, l'introduction de ces nouveaux acteurs participe à accélérer l'évolution des pratiques dans le champ de la solidarité, amorçant ainsi une réflexion intéressante et innovante sur les nouvelles façons de faire solidarité, tout en apportant un soutien logistique et psychologique à ses acteurs du quotidien dans un contexte de crise majeure.

La multiplication des risques globaux (mondialisation, réchauffement climatique, conflits géopolitiques) alerte sur l'éventualité de nouvelles crises sociales de grande ampleur. À cet égard, et au-delà des pratiques, la crise sanitaire permet aussi et surtout de remettre en perspective le rôle de la solidarité dans la société en s'érigent non pas comme le fait de particuliers, mais comme l'af-faire de tous et de toutes. Elle corrobore ainsi la conception de Léon Bourgeois selon laquelle « l'être social n'est pas seulement celui qui est capable de s'associer à d'autres hommes et de respecter les règles de l'association. C'est celui qui comprend qu'il y a une part de sa personne qui est d'origine sociale et qui, par conséquent, doit être consacrée par lui à l'effort commun »<sup>8</sup>. 

<sup>7</sup> Alexia Eychenne, « L'usure de l'engagement. Burn out militant », mis en ligne sur [www.socialter.fr](http://www.socialter.fr), 13 octobre 2020.  
<sup>8</sup> Marie-Claude Blais, *op. cit.*



**60** Islamo-nationalisme :  
les tentacules d'Erdoğan

**63** Chili : la rue et l'isoloir pour rompre  
avec le passé

**66** Relations Églises-États :  
l'Europe des disparités



# Islamo-nationalisme : les tentacules d'Erdoğan

L'État turc dispose de réseaux officiels ou officieux en Europe, dont la fonction est principalement de tenter d'exercer un contrôle sur sa diaspora d'origine turque. Ces organisations sont, à des degrés divers, islamistes et nationalistes et plus ou moins liées au pouvoir.

Par François Finck

Délégué « Europe & International » - CAL/COM

Plusieurs articles ont déjà évoqué l'évolution du régime turc depuis l'arrivée au pouvoir de l'AKP en 2002, et la politique étrangère de plus en plus agressive menée au cours des dernières années. Ces deux questions se retrouvent dans la manière dont le pouvoir turc gère ses relations avec les personnes d'origine turque résidant en Europe de l'Ouest. Le gouvernement tente non seulement d'encadrer et de contrôler cette population pour en faire un lobby susceptible de servir de réservoir de voix lors d'élections en Turquie, mais aussi d'influencer la politique du pays de résidence. Le but de cette politique ? Empêcher l'intégration des citoyens d'origine turque dans le pays de résidence en maintenant leur allégeance à la Turquie.

1 Cf. Dorothée Schmid, responsable du programme Turquie contemporaine et Moyen-Orient de l'Institut français des relations internationales.

2 Sur « Les contradictions d'une laïcité instaurant l'islam en religion par défaut de la nation », voir Hamit Bozarslan, « La laïcité en Turquie », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 78, 2005, pp. 42-49.

sous Erdoğan, en particulier depuis 2016-2017, après le coup d'État manqué qui a conduit à une intensification de la dérive autoritaire, pour aboutir à une confusion entre appartenance à la nation turque et à l'islam.

Les islamistes-nationalistes portent à son paroxysme la définition de la nation entière comme musulmane sunnite et ethniquement turque, ignorant la diversité ethnique (Kurdes, notamment), mais aussi religieuse (confréries diverses, forte minorité alévie, laïques)<sup>2</sup>. Ce modèle est imposé à l'ensemble de la population, ce qui transparaît dans l'action extérieure des réseaux politico-religieux.

## La religion sous contrôle

Le régime a évolué depuis quelque temps, jusqu'à opérer la « synthèse turco-islamiste », c'est-à-dire une fusion entre le nationalisme et l'islamisme politique, les deux principales ressources qui permettent la mobilisation politique en Turquie<sup>1</sup>. Opposées à l'époque kényaliste, elles ont convergé à partir des années 1990. La synthèse a été progressivement réalisée

en Turquie, le culte musulman sunnite est géré par l'État. La *Diyanet* (ministère des Affaires religieuses) est une administration publique. Elle forme, nomme et rémunère les imams, écrit les prêches du vendredi diffusés dans toutes les mosquées, etc. Sur le plan religieux, le service extérieur de la *Diyanet*, le DITIB, a été créé en 1984 pour tenter d'encadrer

les émigrés sur un mode paternaliste. Il relève directement du gouvernement turc, gère la plupart des lieux de culte musulmans turcs en Europe et envoie des imams formés en Turquie<sup>3</sup>. L'objectif affiché est de maintenir un lien fort avec l'État d'origine. Son influence, très forte sur les émigrés de première génération, est cependant moins importante sur leurs enfants et leurs petits-enfants. Cette politique, renforcée par l'AKP, a pour objectif de contrôler la diaspora sur le plan religieux, mais aussi national. L'une de ses conséquences – délibérées – est de rendre le processus d'intégration dans les sociétés d'accueil plus difficile.

En plus du DITIB, garant de l'islam officiel, le principal groupe religieux est le *Milli Görüs*<sup>4</sup>. Conçu à ses débuts comme un islam d'opposition à l'islam officiel de la Turquie kényaliste, ce mouvement très conservateur est la matrice de l'islamisme politique turc. Il affirme, dès son origine, sa présence dans les communautés turques en Allemagne. Son nom même fusionne la référence à la religion et les aspirations nationalistes : *Milli Görüs* signifie « vision nationale », le terme « nation » étant utilisé dans son acception confessionnelle<sup>5</sup>. L'idéologie de *Milli Görüs* repose aussi sur la notion d'« ordre juste », fondé exclusivement sur la révélation divine : les règles inventées par les hommes doivent être remplacées par les règles justes, celles des principes islamiques.

L'AKP elle-même est largement issue des rangs de *Milli Görüs*, même s'il n'y a pas de liens formels. De nombreux cadres du parti en sont issus, dont Erdogan lui-même. Autant dire qu'à partir de la prise du pouvoir par l'AKP en 2002, cette

division entre islam officiel et islam d'opposition s'est largement estompée. MG est maintenant très proche du pouvoir turc actuel, et il y a en Europe de l'Ouest une forte porosité entre MG et DITIB.

La branche française du DITIB, le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF), et la Confédération islamique *Milli Görüs* France (CIMG) ont refusé de signer la Charte des principes de l'islam de France préparée par le Conseil français du culte musulman et sont l'une des causes du blocage de cet organisme. Elles ont précisément pour but de contrer l'autonomisation de la pratique du culte musulman en France en cherchant à maintenir les croyants turcophones sous leur coupe. L'islam turc – officiel ou MG – est particulièrement bien implanté à Strasbourg, dont la mairie est au centre d'une polémique pour avoir octroyé une généreuse subvention destinée au financement d'une mosquée gérée par le CIMG.

En Turquie, ces réseaux communautaires religieux sont mobilisés par le politique selon les besoins, comme en 2017 pour la campagne du référendum constitutionnel octroyant de larges pouvoirs au président Erdogan. La confusion des genres était totale entre politique et religieux, entre le registre étatique et le partisan : le DITIB et des associations proches de l'AKP ont affrété des cars pour transporter les électeurs vers les bureaux de vote, qui étaient parfois installés dans des mosquées gérées par ce même DITIB...

## Des « Loups » nationalistes

Outre l'encadrement religieux, des organisations ultra-nationalistes sont pré-

3 Le système des imams détachés est progressivement remis en cause par certains gouvernements, notamment en France.

4 Son fondateur, l'homme politique Necmettin Erbakan, a également créé des partis islamistes, parmi lesquels le parti Refah, dont la dissolution a conduit à la création de l'AKP.

5 Cf. Samim Akgönül, Islam turc, islam de Turquie : acteurs et réseaux en Europe, IFRI 2005/1

sentés dans certains pays européens. La plus importante est constituée par les Loups gris, officiellement appelée mouvement *Ülküçü* ou « Foyers idéalistes ». Ce mouvement, organisé comme une milice, à fort potentiel de violence, repose sur une idéologie raciste, ultra-nationaliste, antisémite, homophobe... Il considère la nation turque, définie sur une base ethnico-religieuse, comme la plus grande valeur et est donc hostile à toutes les minorités présentes dans le pays (Arméniens, Kurdes...). Le mouvement *Ülküçü* adhère au touranisme, projet d'union de tous les peuples turcophones sous la direction des Turcs. Son symbole et signe de ralliement est le loup gris, d'où son appellation la plus courante.

Cette organisation est liée au MHP, le parti ultra-nationaliste turc, actuellement en coalition avec l'AKP. Longtemps, ces milieux ultra-nationalistes furent hostiles à Erdogan. À partir de 2016, on assiste à une convergence idéologique et politique, concrétisée par une alliance aux élections législatives de juin 2018. Le MHP, qui a obtenu 11 % des voix et 49 sièges, a donc constitué une coalition avec l'AKP, parachevant l'union entre nationalisme et islamisme.

Les Loups gris sont présents dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest. Dans l'Hexagone, ils s'en sont pris à des Français d'origine arménienne, notamment à Décines (Rhône) lors d'un rassemblement devant le mémorial du génocide de 1915. À la suite de cet incident et d'autres démonstrations de force, cette association de fait a été dissoute par le gouvernement. En Allemagne,

le mouvement a déclaré la création de plusieurs associations : l'ADÜTDF<sup>6</sup>, qui regroupe 170 associations locales et 7 000 membres, et l'ATIB<sup>7</sup>, une scission qui représente une tendance plus islamiste-religieuse du mouvement, revendiquant 80 associations locales et 8 000 membres (sans doute moins en réalité). Leur interdiction a été demandée par le membre du *Bundestag* Cem Özdemir, sans succès pour l'instant. En Belgique, les Loups gris sont parfois présents à l'ombre d'associations culturelles<sup>8</sup>. Bien qu'érôitement liés au MHP en coalition avec Erdogan, ils ne sont pas directement contrôlés par le pouvoir. Cependant, leurs actions déstabilisatrices à l'étranger sont sans doute tolérées.

Mentionnons encore une organisation plus récente, le COJEP (Conseil pour la justice, l'égalité et la paix), très présent dans l'est de la France, fondé par des militants issus des milieux *Milli Görüs* et Loups gris. Vecteur d'influence plus discret, n'affichant pas ouvertement ses liens avec l'islamo-nationalisme, il sert la politique du gouvernement turc en pratiquant l'entrisme au sein de partis déjà établis et a eu plusieurs représentants dans des conseils municipaux, notamment à Strasbourg.

Il convient de souligner, pour conclure, que ces tentatives d'influence et de contrôle sont loin de susciter l'adhésion de tous les résidents européens ayant des origines turques. Il y a de fortes résistances au sein de la diaspora, chez les défenseurs de la laïcité, parmi les membres de minorités, et généralement de la part de ceux qui s'opposent à cette ingérence étatique dans leur vie. 

6 Föderation der Türkisch-Demokratischen Idealistenvereine in Deutschland e.V.

7 Union der Türkisch-Islamischen Kulturvereine in Europa e.V.

8 Michel Gretry, « La bourgeois-mestre de Visé en visite chez les Loups gris », mis en ligne sur [www.rtbf.be](http://www.rtbf.be), 16 novembre 2020.

# Chili : la rue et l'isoloir pour rompre avec le passé

Après plusieurs mois de soulèvement, les triple élections – municipales, régionales, mais aussi constitutantes – prévues en avril et reportées à la mi-mai devraient apporter leur lot de changement dans un pays en crise. L'érosion du lien entre les Chilien.ne.s et la classe politique a conduit à la décision de « dépinochérer »<sup>1</sup> la Constitution. Les jeunes veulent du changement. Et maintenant !

Par Juan Pablo Pezo Dalmazzo  
Candidat FNRS pour un doctorat - ULB  
Fondateur de « Nuestra República »

Des mois durant, le Chili a vécu une crise sociopolitique sans précédent. Celle-ci a commencé le 18 octobre 2019 et a donné lieu à une révolte sociale de grande ampleur, inédite depuis la fin de la dictature de Pinochet en 1990. La grogne sociale s'est principalement dirigée contre le gouvernement de Sebastián Piñera, mais aussi contre la classe politique dans son ensemble. Au cours des manifestations massives qui se sont étalées pendant presque deux mois sans interruption, les manifestants, pour la plupart âgés de 15 à 30 ans, ont réclamé à cor et à cri la hausse des salaires, la fin du profit dans l'éducation et la santé, la fin du système de retraites par capitalisation considéré comme du vol, un changement de Constitution par l'intermédiaire d'une Assemblée constituante et la démission du président de la République.

Parmi les revendications des manifestants, également, la fin du modèle dit « néolibéral », semé et cultivé au Chili comme un terrain d'expérimentation pendant la dictature, importé dans ce pays par les *Chicago boys*, élèves chiliens de l'économiste américain Milton Friedman. S'il est vrai que ce modèle a permis de réduire la pauvreté, de développer le pays et d'afficher une croissance exponentielle dans les années 1990 et 2000, la piètre répartition des richesses fait aujourd'hui du Chili l'un des pays les plus inégalitaires du monde.

En guise de réponse, le gouvernement a d'abord choisi une répression brutale de la part des forces de l'ordre, sous la responsabilité de carabiniers. Le bilan est lourd : depuis le début de la révolte, 36 compatriotes ont perdu la vie, 11 564 personnes ont été blessées, dont 405 aux yeux, avec plusieurs dizaines d'éborgnés et deux personnes aveugles à vie.

<sup>1</sup> Terme emprunté à la sociologue Emmanuelle Barozet, NDLR.

## Référendum et crise de légitimité politique

Afin de sortir de la crise et de calmer cette colère sociale inédite, le gouvernement et la plupart des partis politiques ont finalement proposé à la population chilienne d'organiser un référendum afin de lui donner la possibilité de choisir entre le maintien ou non de l'actuelle Constitution et les dispositifs de son éventuelle rédaction – soit une convention mixte, soit une convention citoyenne. Ce référendum a eu lieu le 25 octobre dernier et, grâce à une forte participation de la jeunesse, il a permis une double victoire : 78 % ont voté en faveur d'une nouvelle charte constitutionnelle et 78 % pour un dispositif de rédaction composé à 100 % de citoyens ordinaires. Cette participation politique des jeunes va à nouveau jouer un

rôle clé dans les scrutins des 15 et 16 mai, élections au cours desquelles la population sera amenée à choisir les membres de la convention constitutionnelle, les maires, les gouverneurs et les membres du Parlement. Et il en sera de même pour l'élection présidentielle du 21 novembre 2021.

Toutefois, malgré la volonté de la classe politique d'opter pour la participation de la population par la voie du référendum, le problème qui se pose est plus profond : ce sont toutes les institutions politiques de l'État qui ont traversé une crise de légitimité, avec une forte désapprobation du gouvernement, de l'actuel président considéré aujourd'hui comme le plus impopulaire de l'histoire démocratique du pays. Là où ce dernier a récolté 7 % d'approbation, les partis politiques ont enregistré un score encore plus faible avec seulement 3 % d'appro-

© Cristobal Saavedra Vogel/Anadolu Agency/AFP



*Le Chili vit depuis des mois une crise sociopolitique sans précédent avec des manifestations massives au lourd bilan.*

bation. Le référendum fut bien perçu par le peuple, mais c'est toute l'architecture du processus constituant qui passe mal, considérée comme illégitime et comme un piège tendu par les dirigeants des partis.

### Pièges en hautes sphères

Avec le grand « Accord pour la paix », la caste politique a conclu un pacte pour sauver le Gouvernement de Piñera et mettre les règles du processus constitutionnel à son avantage et s'autolégitimer. Les partis politiques se sont emparés du processus et le mécontentement n'a fait que grandir dès lors que la population s'est rendu compte de l'escroquerie. Un des pièges décelés, par exemple, est le quorum des deux tiers pour valider les articles de la nouvelle Constitution ; ce quorum était déjà dans l'actuelle Constitution de Pinochet. Cela aurait pour but d'empêcher toute proposition de loi à l'encontre des intérêts économiques et sociaux de la droite conservatrice qui a soutenu ce dictateur pendant son régime militaire. Un autre piège identifié dans cet accord était de réaliser les élections des constituants avec la loi électorale législative, dont le dépouillement des votes se fait avec le système D'Hondt, qui favorise les alliances des partis dans une liste. Par conséquent, avec de telles règles pour élire les constituants qui vont rédiger la nouvelle Constitution, les partis – notamment de droite – ont réussi à se rassembler dans des listes. De leur côté, les indépendants issus du monde social ne sont pas arrivés à faire une liste unique au niveau national et à obtenir un grand financement public pour leurs campagnes.

Récemment, malgré la vaccination massive de la population, les conditions sanitaires se sont dégradées, la répression contre les manifestants s'est intensifiée et le gouvernement a durci les mesures pour limiter les libertés fondamentales. Dans les principales villes du Chili, l'armée a été mobilisée pour faire face à la pandémie. Les écoles, les centres commerciaux n'ont pas été fermés. Les frontières non plus. Compte tenu de la gravité de la contamination par le virus, le gouvernement a décidé d'organiser les élections pendant deux jours, initialement fixés aux 10 et 11 avril. Accusé par certains acteurs de vouloir aggraver la pandémie, Sébastián Piñera a finalement décidé, avec l'aval du Congrès, de les reporter aux 15 et 16 mai. On lui reproche également de se servir politiquement des conditions sanitaires pour empêcher les manifestations, de rendre difficiles les conditions pour faire une campagne politique avant les élections, surtout celles des candidats indépendants – qui veulent remplacer le modèle néolibéral par un modèle plus humain, social et écologique.

En somme, avec ces élections qui donneront lieu à une nouvelle convention constitutionnelle, le Chili joue bel et bien son avenir social, politique et économique. Le fait qu'il soit meilleur va dépendre d'une forte participation, notamment de celle de la jeunesse, votant principalement pour les candidats indépendants issus du monde social, qui incarnent un réel changement vers un modèle sociopolitique et économique plus humain, collaboratif, écologique et solidaire. 

# Relations Églises-États : l'Europe des disparités

S'il est un domaine dans lequel une harmonisation des législations est illusoire entre pays européens, c'est bien celui qui régit les relations entre les États et les cultes. Bref panorama à partir de neuf exemples : Belgique, Pays-Bas, Danemark, Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne et Portugal.

Par Philippe Foussier  
Correspondant en France

Requête irrecevable. Ayant eu, en 2001, à se prononcer sur un litige portant sur l'égalité des cultes en Espagne, la Cour européenne des droits de l'homme a prestement évacué la question. Son constat : « Il n'existe pas, au niveau européen, un standard commun en matière de financement des Églises ou des cultes, ces questions étant étroitement liées à l'histoire et aux traditions de chaque pays. » La CEDH a insisté sur « la marge d'appréciation qu'il faut laisser à chaque État [...] notamment pour ce qui est de l'établissement des délicats rapports entre l'État et les religions ».

## « God save the Queen »

On le sait depuis bien avant le Brexit, la Grande-Bretagne aime se distinguer. Loin, très loin de la séparation entre l'Église et l'État, la reine est le gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre et même le « défenseur de la foi ». Elle nomme les archevêques, les évêques et les doyens qui prêtent

devant elle serment d'allégeance. Pas moins de 26 évêques siègent à la Chambre des lords. Bien sûr, les normes démocratiques sont respectées puisque la liberté de religion est garantie même si les autres cultes ne bénéficient pas d'une reconnaissance analogue. Les institutions autres que l'Église d'Angleterre qui poursuivent un objet religieux peuvent obtenir le statut d'œuvre de bienfaisance, qui ouvre droit à un certain nombre d'avantages, notamment fiscaux. Des départements de théologie existent dans la plupart des universités, y compris pour les imams, et le financement des cultes est organisé autour des dons des fidèles.

On trouve au Danemark plusieurs analogies avec l'Angleterre. Le luthérianisme y est toujours religion d'État et la séparation n'existe pas. La liberté de croyance et de culte est garantie, charge aux citoyens de s'organiser en « communautés » et de disposer d'avantages liés. Les trois quarts des Danois sont encore

enregistrés comme membres de l'Église nationale et doivent conséquemment s'acquitter de l'impôt d'église. Depuis quelques années, de nombreux débats ont porté sur le financement du culte musulman par des sources étrangères et un contrôle accru est exercé pour identifier ceux qui soutiendraient des « tendances religieuses antidémocratiques ».

### **Les « piliers » une spécialité belgo-néerlandaise**

La tolérance religieuse a de longue date caractérisé les Pays-Bas, qui sont toutefois marqués par la prééminence du protestantisme réformé, même si le sud du pays est à dominante catholique. La figure du pasteur est, dans ce pays, aussi forte que fut celle de l'instituteur républicain dans la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, précisément, à cette époque se met en place une organisation qui reconnaît des « piliers autonomes » dotés d'institutions sociales, ces entités étant les protestants, les catholiques, les libéraux et les socialistes. Le cadre constitutionnel, adapté en 1983, garantit l'égalité de toutes les croyances et la liberté de culte et de conviction, y compris l'athéisme. Les règles de financement des cultes ont également été refondées à cette date, mêlant soutien financier public et dons des fidèles. La lutte contre l'influence étrangère sur les cultes est là aussi un sujet de débat récurrent depuis plusieurs années.

En Belgique, s'il faut le rappeler, le catholicisme a perdu le statut

**Depuis quelques années, de nombreux débats ont porté sur le financement du culte musulman par des sources étrangères.**

de religion d'État en 1831, mais la rémunération des ministres du Culte a été maintenue. La neutralité de l'État et l'égalité des droits et des libertés des citoyens sont garanties, tout comme la protection des minorités idéologiques et philosophiques. Plusieurs cultes ont fait l'objet de reconnaissances successives et, en 1993, une révision constitutionnelle a étendu le régime aux organisations laïques à vocation philosophique. Le traitement de leurs délégués relève de l'État. La « conviction de laïcité » est reconnue. Les établissements scolaires publics offrent le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues ou celui de la morale non confessionnelle. Il existe en Belgique une articulation assez complexe entre l'État fédéral et les régions. Chaque culte dispose d'un organisme représentatif interlocuteur de la puissance publique, la laïcité étant représentée par le Conseil central laïque. Des facultés de théologie assurent la formation des ministres du Culte, y compris désormais les imams. L'une des conséquences majeures de la reconnaissance d'un culte est l'avantage financier direct ou indirect qui en résulte, nationalement comme localement. En Belgique aussi, en particulier depuis les attentats à l'aéro-



*En Allemagne, une « journée de la mosquée ouverte » a été instaurée en 1997. Ici, en région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les profanes peuvent ainsi visiter un lieu de culte auquel ils n'ont habituellement pas accès.*

port de Zaventem et dans le métro bruxellois à la station Maelbeek en 2016, la question du financement du culte musulman par des sources étrangères est un sujet de débat récurrent.

### Des variations locales

En Allemagne, l'échelon régional – les *Länder* – occupe une place importante dans le dispositif de reconnaissance des cultes. La personnalité morale de droit public peut être accordée aux communautés religieuses, ce qui assure notamment la collecte d'impôt, avec de grandes variations selon les *Län-*

*der*. Ce n'est pas le cas pour le culte musulman, reconnu simplement sous forme d'associations organisées, environ 2 500 au niveau de l'Allemagne. Les facultés de théologie assurent largement la formation des ministres du Culte, y compris musulman.

En Autriche, beaucoup de ressemblances avec l'exemple allemand, même si un concordat régit les relations avec l'Église catholique. Les autres cultes font l'objet de conventions. L'impôt d'église pourvoit largement au financement des cultes. Mais l'Autriche se distingue avec sa loi régissant le culte musulman,

## L'Europe du Sud connaît majoritairement des modèles concordataires.

adoptée en 1912 et révisée en 2015 après de longs débats. Elle prévoit des instances consultatives, la formation des ministres du Culte, mais aussi un contrôle rigoureux des financements en provenance de l'étranger.

### Les concordats, toujours à la page

L'Europe du Sud connaît majoritairement des modèles concordataires. L'Italie accorde une place importante à la religion dans ses textes fondamentaux. L'égalité des confessions est garantie et la jurisprudence constitutionnelle reconnaît même un principe de laïcité depuis 1989, ce qui permet d'échapper aux cours de religion catholique dans les écoles publiques. Pour des raisons historiques et géographiques, la place de l'Église catholique est particulière en Italie, outre le fait que ses relations avec l'État sont définies par un concordat, signé en 1929 et révisé en 1984. Il s'agit bien entendu d'un traité international alors que les autres confessions sont reconnues dans le cadre de règles juridiques internes. Douze communautés religieuses ont conclu des accords avec l'État. Le système fiscal permet aux contribuables italiens de flétrir une partie de leur impôt vers un programme civil ou vers l'un des cultes reconnus. C'est l'Église catholique qui en est très massivement destinataire. Le statut de l'islam n'est à ce

jour pas encore stabilisé, et la question du financement étranger nourrit régulièrement le débat public.

À la sortie de la période dictatoriale, le Portugal a adopté en 1976 une constitution qui garantit la liberté de conscience, de religion et de culte comme le caractère privé des convictions personnelles. Le pays s'est doté en 2001 d'une loi dite de liberté religieuse qui codifie les liens entre la puissance publique et les cultes, caractérisée par une « coopération dans la séparation », complétée par le concordat de 2004 avec le Saint-Siège. Le rôle social et caritatif des cultes est reconnu et soutenu, et le système fiscal leur est très favorable. Le cas espagnol est très proche, avec une place particulière pour l'Église catholique, dont le rôle social est promu. La Constitution de 1978 pose le principe de séparation, mais le concordat de 1953 révisé en 1979 demeure. Le système fiscal favorise le catholicisme même si les confessions dites minoritaires disposent elles aussi d'avantages substantiels.

Entre les Églises d'État, les régimes de séparation plus ou moins prononcés, les modèles concordataires variables et les systèmes de financements disparates, il est difficile d'identifier un modèle européen dominant. Si les relations avec les cultes installés de longue date dans chaque pays font la plupart du temps l'objet de textes anciens, tous ou presque ont adapté leurs règles au développement du culte musulman. ♦





**72** Les « earth defenders »  
au grand-angle

**75** L'art et les gens,  
avant l'argent

# Les « earth defenders » au grand-angle

Fondateur du collectif Luna et de La Boîte à images, le photographe belge Christophe Smets a réalisé, avec la journaliste Céline Gautier, la série « Femmes et pauvreté » exposée à deux reprises au Centre d’Action Laïque. « Sangterra », son projet actuel, l’a mené à suivre et à interviewer des militant.e.s qui luttent pour la préservation de la Terre comme lieu de vie.

Propos recueillis par Diane Gardiol  
Déléguée « Étude & Stratégie » - CAL/COM

## Pourriez-vous expliquer « Sangterra » en quelques mots ?

Le projet est né d'une double rencontre au Pérou, dans le cadre d'un reportage humanitaire pour Entraide et Fraternité, avec deux femmes menacées : une jeune avocate qui défend des activistes dans le domaine des droits humains et de l'environnement, et une Indigène propriétaire d'une terre envahie par un groupe minier qui veut lui racheter. J'ai ensuite lu le rapport de Global Witness, l'ONG référente en matière de rapports sur l'assassinat de personnes engagées pour leur activisme lié à l'environnement, et je me suis rendu compte de l'ampleur du problème. La Boîte à images a décidé de monter un projet multimédia, en collaboration avec Jean-Noël Lansival caméraman à la RTBF, et souhaite réaliser 25 capsules vidéo et 50 photos, en visant une diffusion multiple et diversifiée. Le but est d'en faire un outil à destination de la société civile belge et internationale, au-delà de l'intérêt artistique. La thématique est

très porteuse : il y a beaucoup d'attention de la part de grandes ONG comme Amnesty International et Greenpeace. La pression sur l'environnement fait parler d'elle aujourd'hui, car ce problème touche directement les gens. Dans l'inconscient collectif, en Europe, on s'estime encore assez éloignés de cet activisme pour le climat. Pourtant, il y a des problèmes similaires en Europe de l'Est par exemple, ou même en Belgique à Arlon, avec la Zablière<sup>1</sup>. Au Royaume-Uni, avec Extinction Rebellion, on constate un durcissement au niveau du droit, une répression plus importante. Mais la pression y est plus « cachée », sous la table, que dans des pays où des tueurs sont engagés pour se débarrasser de militant.e.s. En Roumanie, il y a eu des gardes forestiers assassinés et des activistes qui défendent la forêt exploitée par la mafia qui utilise le bois comme biomasse.

**Militer pour le climat, est-ce une façon de militer pour la santé circulaire ? Est-ce que les militant.e.s**

<sup>1</sup> La ZAD d'Arlon a été occupée du 26 octobre 2019 jusqu'à son évacuation le 15 mars dernier « afin d'empêcher la destruction de la sablière de Schoppach, sa forêt et ses espèces menacées par un projet de zoning PME », NDLR.



*Cristina Palabay est la secrétaire générale de Karapatan, une alliance d'individus, de groupes et d'organisations œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains aux Philippines. Elle a reçu des menaces de mort qui l'obligent aujourd'hui à prendre des mesures de sécurité particulières.*

**interviewé.e.s sont conscient.e.s de ce concept, qu'il soit nommé de la sorte ou non dans leur travail ?**

Tout est lié, on le voit sur le terrain. Aux Philippines, par exemple, dans un petit village reculé où les gens vivent pauvrement de la pêche et de l'agriculture, un projet de port menace de tout détruire, car cela touche non seulement la préservation de l'écosystème mais aussi la vie des gens. Si on enlève leur habitat, on affecte aussi leur santé et donc également un ensemble de paramètres divers. Les situations comme celle-ci sont nombreuses, avec leurs spécificités. Mais partout, on retrouve des personnes qui défendent

leur communauté, leur territoire, leur forêt, et qui partent de leur vécu. En Belgique, l'engagement est plus philosophique, lié à un combat global pour la préservation de la vie sur Terre. Il n'y a pas forcément de conscience commune de la santé circulaire au sein des militant.e.s. C'est plus terre à terre : ils essayent de sauver leur peau et leur manière de vivre. Mais cette conscience est présente chez celles et ceux qui sont investis de façon professionnelle, par le biais des ONG.

**Quel est l'impact de la pandémie sur votre travail ? Êtes-vous resté en contact avec les autres militant.e.s que vous n'avez pas encore pu interviewer ?**

L'impact est clair, avec l'interdiction de voyager depuis un an, mais le contact a été maintenu avec les militant.e.s. La pandémie n'a pas empêché le montage d'une partie des vidéos, la diffusion au Parlement européen grâce à la députée Marie Arena (responsable de la sous-commission des droits humains) et dans le cadre du festival Alimente-terre aussi. On essaye de trouver les meilleures voies possibles en matière d'actualité et de quantité de diffusion. Cette thématique est encore relativement inconnue du grand public, donc on essaye de pousser à la prise de conscience.

**Avez-vous constaté une différence homme-femme dans la façon de militer pour le climat ? Des discriminations ou des obstacles supplémentaires, par exemple ?**

Je pense que non, de ce que j'ai vu jusqu'à présent. Aux Philippines, Zara Alvarez a été assassinée en août 2020. Quand on l'a rencontrée, elle avait un enfant en bas âge et elle avait conscience des menaces qui pesaient sur elle. Cela ne l'a pas empêchée de se mobiliser de manière frontale et concrète, tout en ayant peur pour son enfant. Son engagement collectif et sa volonté d'améliorer la situation étaient primordiaux et allaient très au-delà de sa propre personne. C'est quelque chose qui est très fort, que j'ai grandement ressenti dans les différents témoignages, hommes et femmes confondus. On ne peut pas dire qu'il y ait plus d'hommes que de femmes menacé.e.s, assassiné.e.s ou mis.e.s

en prison. Est-ce qu'en étant femme, on se mobilise plus, car on rencontre plus de difficultés ? C'est difficile à dire, parce que je n'ai pas d'éléments concrets qui peuvent le confirmer à part l'impression parfois d'un engagement plus fort chez certaines d'entre elles.

**Quand il sera à nouveau possible de voyager librement, quelles seront vos prochaines destinations ? Voyagerez-vous de la même façon qu'avant ?**

J'espère qu'on voyagera comme avant. Si l'on reste bloqués, on s'adaptera. Mais je pense que ce sera possible avec le vaccin. La prochaine destination devrait être la Sierra Leone ou la Côte d'Ivoire avec une ONG qui traite de l'accaparement des terres. Le projet doit être diversifié, avec des profils différents et des situations vécues tant par des anonymes que par des personnes médiatisées.

**Est-ce que le projet « Sangterra » est un outil de revendications politiques ?**

Il est politique au sens où la politique consiste à s'intéresser à la ville, à notre lieu de vie, et donc à la Terre. C'est d'abord un outil d'information, mais aussi de sensibilisation pour permettre une prise de conscience et, par conséquent, de mener à l'action, sous des formes diverses. On a l'ambition d'aller dans les écoles montrer notre travail. Chacun est libre de s'approprier cet outil pour en faire quelque chose qui lui est propre. 

# L'art et les gens, avant l'argent

Le 19 mars dernier, des centaines de personnes investissaient le Théâtre national avec la volonté de « visibiliser les luttes en cours dans une optique de convergence ». Un fameux défi ! Si le mouvement est né parmi les acteurs du monde artistique et culturel, il a effectivement très vite été rejoint par des militants revendiquant la régularisation des personnes sans papiers.

Par Caroline Dunski  
Journaliste

La pandémie a braqué les projecteurs sur les inégalités préexistantes. Elle les a aussi renforcées. La situation des lieux culturels subsidés n'est pas comparable à celles des espaces de création et de diffusion plus informels. Il y a aussi d'innombrables différences entre les artistes, selon qu'ils sont reconnus ou non, qu'ils sont plus ou moins accompagnés et soutenus par des institutions, qu'ils pratiquent ou non des disciplines permettant le télétravail... Comme le fait remarquer Céline Estenne, autrice, performeuse et chercheuse en arts vivants, à l'occasion d'une rencontre organisée en ligne par Caroline Godart, codirectrice éditoriale d'*Alternatives théâtrales*, « pour certains artistes, la question vitale est "quand vais-je pouvoir jouer mon spectacle ?" », tandis que pour d'autres, c'est « comment vais-je payer mes factures ? » Même si, bien sûr, les deux problématiques sont souvent intimement liées. Autour d'elle,

Céline Estenne a vu « des femmes artistes avec enfants ramenées brutalement à la domesticité et la Covid-19 a reconfirmé à quel point la maternité a un impact sur la carrière professionnelle des femmes, ce qui est particulièrement vrai dans le milieu artistique ».

## Plus une invitation qu'une occupation

« Depuis un an, les autorités ont choisi d'ouvrir les lieux qui font de l'argent plutôt que les lieux de lien », constate Denis Laujol, metteur en scène au Théâtre de Poche. Dans son entourage, il voit des personnes tomber dans la dépression et décide d'entrer en action. Quand, avec Émilienne Tempels, comédienne, il annonce au directeur du Théâtre national leur intention de l'occuper avec toutes les personnes qui les suivront, Fabrice Murgia se préoccupe d'abord de protéger les 80 travailleurs

de l'institution, ainsi que le travail de répétition des artistes en résidence. « Nous avons “hermétisé” nos espaces et demandé aux occupants, dont le nombre varie entre 20 et 100, de respecter notre protocole sanitaire. Ce qu'ils ont fait de manière très responsable. On a travaillé main dans la main (NDLR : au figuré, sans doute). C'est d'ailleurs plus une invitation qu'une occupation, dans la mesure où ce théâtre est aussi le leur. Chaque année, je reçois une subvention avec la mission de faire en sorte que les artistes se sentent chez eux et de leur fournir des contrats d'artistes. »

### Le délicat apprentissage de la démocratie

Les premiers journalistes arrivés sur place pour couvrir l'événement ont

constaté une grande confusion mais, au fil des assemblées générales tenues chaque soir, la prise de parole et de décision par consensus s'organise. On instaure un système de gestes de communication de groupe, inspiré du mouvement citoyen Nuit debout : secouer les mains pour marquer son accord, former une croix avec les bras pour exprimer une objection, faire un rond avec les doigts des deux mains pour demander de recentrer le débat... L'AG est souveraine, même si celles et ceux qui y prennent part changent d'un jour à l'autre. Les règles évoluent et le mode de communication vers l'extérieur, vers la presse notamment, se précise. En AG, les participants sont invités à parler en « je », plutôt qu'en « on » ou en « nous ». Du côté des revendications, les occupants ont évoqué

© Valeria Mongelli/Hans Lucas/AFP



*Le secteur culturel est entré en résistance, notamment en occupant les grands lieux culturels, tels que La Monnaie et le Théâtre national.*

la régularisation des sans-papiers, la fermeture des centres fermés, le refinancement de l'hôpital public et l'indemnisation directe des personnes et structures, qu'elles soient subventionnées ou non, qu'elles disposent ou non d'un « statut », mais aussi la création de taxes sur les grandes fortunes, sur le surprofit corona et sur les transactions financières.

En journée, des groupes de travail planchent sur l'organisation pratique du lieu, sur la réalisation de banderoles, sur les revendications... La convergence des luttes est un art difficile. Les artistes ont trouvé normal d'exprimer leur solidarité avec d'autres secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire, comme les soins de santé ou l'Horeca qui, à son tour, soutient les occupants du lieu en offrant les invendus. Installé derrière le bar, Radouane, un jeune marocain ayant vécu sans papiers en France pendant cinq ans, propose café, sandwich ou encore salades, emballés individuellement, que lui a donnés un restaurateur solidaire.

### **Éviter l'entre-soi en investissant l'espace public**

Depuis le 3 avril, des étudiants, étudiantes et travailleurs ou travailleuses du champ culturel occupent aussi le Théâtre de la Monnaie. En investissant un bâtiment fédéral et symbolique, ils s'adressent au gouvernement pour contester la hiérarchie de ses priorités et le traitement d'une crise à la fois structurelle, sociale, écologique et économique. Les interventions qui se

déroulent chaque jour à 17 heures sur la place de la Monnaie sont préparées au Théâtre national. « Ce rendez-vous sur la place publique permet aux artistes de s'exprimer devant le citoyen et d'éviter l'entre-soi », souligne Fabrice Murgia. « Les organisations syndicales sont intervenues pour architecturer les luttes et pour faire avancer la concertation sociale. »

Selon Caroline Godart, « la pandémie est une tragédie mais, comme toutes les crises, elle a aussi permis de générer des solidarités et des initiatives de mise en commun des ressources pour protéger les plus vulnérables ». Céline Estenne ajoute que « certaines institutions, qui ont pu faire des économies dans la mesure où certains frais disparaissaient du fait de la fermeture, ont fait le choix de salarier des artistes en amont de la représentation pour un travail qui ne l'est généralement pas : fomentation de la première idée, préparation, travail de création et de recherche... »

Pour Fabrice Murgia, « les artistes et la culture jouent un peu un rôle d'opposition permanente, c'est-à-dire de remise en question, pas nécessairement virulente. Ils vont interroger et révéler des décisions liberticides, par la beauté, par des fictions, et créer du débat. Tous les endroits de la société qui créent du débat, du dialogue, dans l'espace citoyen, participent activement à la démocratie ». En cela, ils sont indubitablement... essentiels. 

# Laïcité à l'hexagonale

En cette période d'actualité française troublée, où le concept de laïcité fait (à nouveau) débat, où les replis identitaires s'accentuent et où les antagonismes s'exaspèrent, un effort de nuance et de clarification semble bienvenu. C'est là toute l'ambition de ce petit ouvrage pédagogique rédigé par Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, et publié en partenariat avec Solidarité laïque, La Ligue de l'enseignement et la Ligue des droits de l'homme française. En vue de déconstruire les idées reçues autour du principe de laïcité, l'auteur s'attelle à exposer les notions essentielles qui la constituent, son dispositif législatif ainsi que son application concrète sur le terrain. Le texte est rédigé sous la forme de 95 fausses



affirmations auxquelles des réponses et explications argumentées sont apportées et déclinées en divers chapitres thématiques, dont certains abordent la laïcité selon les espaces, dans l'enseignement, les services publics, les collectivités, l'Administration et en politique... D'autres précisent le vocabulaire usité, reviennent sur les aspects historiques, la loi de 1905 et les relations avec les cultes. Dans « Laïcité et ordre public », il est par exemple rappelé que, dans la République laïque, le concept même de blasphème n'existe pas. Les apports de la laïcité en matière de droits des femmes et des familles ainsi que sur d'autres questions de société sont également étudiés. Un chapitre est consacré

# Des quartiers sous emprise

Dans la série récente d'enquêtes cherchant à comprendre la réalité de l'emprise islamiste sur certains quartiers de France et de Belgique, cet ouvrage est le premier réalisé, non pas par des journalistes, mais par un collectif d'universitaires en sciences sociales. Il traite d'abord des idéologies : les divers mouvements islamistes à l'œuvre, une étude sur le contenu des livres en français sur l'islam, les liens complexes entre islamisme et mouvement « décolonial », les querelles internes au salafisme et la présence des militants sur les réseaux sociaux. Suit une série d'études de cas, examinant l'installation et la prise de contrôle progressive sur certains quartiers de villes françaises et belges par des mouvements islamistes. Ces chapitres sont de qualité variable, selon le thème et les auteurs. Cependant, ceux consacrés notamment à Toulouse, Molenbeek, Aubervilliers ou Mantes-la-Jolie analysent finement la manière dont des « entrepreneurs religieux » ont exploité la vulnérabilité de populations touchées par

la paupérisation et la marginalisation économique et sociale pour imposer une version très rigoriste de l'islam.

Le chapitre sur Toulouse, très détaillé, montre le lien entre l'installation précoce d'une cellule militante, l'influence sur le quartier et le basculement dans le terrorisme. L'ouvrage précise qu'est analysé non pas « l'islam en soi, mais [...] sa traduction idéologique actuelle : l'islamisme », dont les auteurs



# Erreur de programmation

aux laïcités dans le monde, évoquant très (trop) succinctement la Belgique. La dernière partie décrit le paysage religieux et convictionnel français, pointant entre autres que si l'islam est depuis un certain temps au centre des polémiques, c'est pourtant le protestantisme évangélique qui connaît une croissance accélérée depuis dix ans. En complément, plusieurs vidéos abordant certaines de ces thématiques sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Observatoire de la laïcité. (ac)



Nicolas Cadène, « En finir avec les idées fausses sur la laïcité », Paris, Les Éditions de L'Atelier, 2020, 176 pages. Prix : 10 euros

montrent la diversité, tant au niveau des organisations que de leur idéologie et de leurs modes d'action. À ce propos est soulignée la « très grande plasticité tactique de l'islamisme », capable d'utiliser un discours très éloigné de lui quand cela sert son intérêt. Si ce livre a été accueilli par des polémiques, il ne s'agit pas d'un pamphlet, mais bien d'une contribution à la création d'un savoir objectif sur ce qui se passe réellement dans certains quartiers. À ce titre, il comble un vide évident et constitue une lecture utile pour tenter de comprendre la réalité vécue par les habitants. (ff)



Bernard Rougier (dir.), « Les territoires conquis de l'islamisme », Paris, PUF, 2021, 466 pages. Prix : 24 euros

En France, depuis vingt ans, que n'a-t-on entendu sur le sujet ? Le « fait religieux » ne serait pas appris à l'école, la laïcité scolaire interdirait aux élèves d'avoir accès à la culture religieuse... Ces assertions sont répétées à l'envi, le plus souvent d'un ton péremptoire. Le petit livre d'Aline Girard permet déjà d'y voir clair sur le sujet. Et de dégonfler quelques baudruches qui ont produit bien plus de brouillard que de savoir sur l'enseignement du fait religieux à l'école. Aline Girard rappelle qu'à la suite du rapport élaboré par Régis Debray en 2002, dont elle décortique le contenu, le « fait religieux » a bien été officiellement introduit dans les programmes scolaires dès 2005. Ce livre décrit avec précision les termes du débat et sa chronologie. Pour les promoteurs de cet enseignement, il serait nécessaire que « Dieu, sorte de pompier de service, fasse son retour à l'école, puisque le monde déboussolé ne pourrait plus être analysé et compris qu'à travers le prisme du religieux ». Lors d'un débat organisé en 2003 sur ce thème, Régis Debray était ainsi interrogé par un enseignant : s'agirait-il donc de « calmer les élèves musulmans des banlieues » ? Et le philosophe de rétorquer : « Mais bien sûr, c'est bien de cela qu'il s'agit. » Catherine Kintzler, qui signe la préface du livre, en appelle plutôt à la réintroduction des lettres classiques pour affirmer la distance critique, construire la liberté de pensée et susciter le doute chez les citoyens en devenir. Loin de ces exigences, la présence accrue du fait religieux à l'école contribue à l'inverse à essentialiser les élèves et à les assigner à leurs divers héritages, religieux et socioculturels. (phf)



Aline Girard, « Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ? », préface de Catherine Kintzler, Paris, Minerve, 2021, 144 pages. Prix : 9,50 euros



# Infrastructure mon amour

Par Laurent de Sutter  
Philosophe

Depuis le début de la crise du coronavirus, s'il est un constat qui n'a pu manquer de s'imposer face aux agitations improductives de nos dirigeants, c'est celui de l'état de ruine dans lequel se trouve la Belgique. Cette ruine, toutefois, n'est ni financière ni même sociale : il s'agit d'une ruine matérielle – d'une ruine infrastructurelle. Confrontés à une pandémie requérant de mettre en œuvre, d'un seul mouvement, un nombre considérable d'opérations exigeant un fonctionnement efficace de toute une chaîne d'acteurs, d'institutions, de systèmes informatiques, de protocoles logistiques, etc., nos gouvernants ont non seulement été incapables d'adopter la moindre mesure, mais les quelques-unes qui ont enfin été bricolées se sont vite transformées en ce que le langage de la rue appelle « bides ». Il est vrai que la relation de la Belgique à l'infrastructure a toujours été étrange et hasardeuse. Si le pays peut s'enorgueillir d'avoir accueilli la première ligne de train commerciale du continent, il n'a toutefois commencé à bénéficier d'un réseau routier digne de ce nom qu'une fois la décision prise, dans les années 1960, de le remodeler, avec ce qui restait d'argent vampirisé du Congo ou né des derniers feux de l'industrie sidérurgique, sur le patron américain : autoroutes,

échangeurs, terminaux modernistes et pavillons suburbains organisés pour faciliter la circulation des voitures. Depuis les grands chantiers lancés par Jos De Saeger, cependant, plus rien n'a bougé : l'infrastructure de la Belgique n'a fait que se dégrader, minée par les conséquences du grand vice national – celui de l'oubli systématique de ce que dans le domaine de la construction on appelle « maintenance ». Cela signifie que tout ce qui, dans notre pays, réclame une forme de coordination pouvant s'appuyer sur une structure matérielle de diffusion et de répartition se trouve condamné dès le départ : si ce ne sont pas les décideurs qui ne parviennent pas à s'entendre, ce sont les logiciels, les routes, les plans égarés qui enterreront la mesure. Même une nation aussi dégradée du point de vue de l'infrastructure comme le sont les États-Unis n'a pas atteint un stade de rétro-développement aussi important que le nôtre. Au moment d'affronter enfin le virus que son prédécesseur n'avait pas voulu regarder en face, Joe Biden a mis son pays en état de siège – et a distribué cent millions de doses de vaccin en à peine 55 jours sur un territoire de 9 834 000 km<sup>2</sup>. La Belgique en compte 30 689. Et on attend toujours. 



## Pompes Funèbres Générales de Belgique s.a

Entreprise familiale depuis 1875 TIELEMANS - RAULIER - DELRIEU

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 BRUXELLES  
Tél : 02/537.05.64. - pfgb.brussels@gmail.com

## Funérailles Wyns

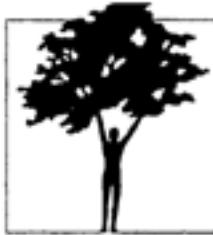
Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



### SOCIETE BELGE POUR LA CREMATION

Association sans but lucratif

Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crémationiste. Faites-vous membre

Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

# annonces

Jeu, émissions, foires du livre... les bonnes énergies



**Jeu philo postapocalyptique**

100% made in CAL Charleroi pour aborder les dilemmes moraux

À partir de 15 ans

[pauline.stavaux@cal-charleroi.be](mailto:pauline.stavaux@cal-charleroi.be)  
[cal-charleroi.be/le-passager-2/](http://cal-charleroi.be/le-passager-2/)



## ESPACE de libertés

### Éditeur responsable

Benoît Van der Meerschen

### Directeur de la publication

Hervé Parmentier

### Rédactrice en chef

Sandra Evrard

### Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

### Production

Fabienne Sergoyne

### Illustrations du dossier

Julien Kremer

### Graphisme

YEBOgraphics

### Imprimeur

Kliemo (Eupen)

### Papier

FSC recyclé

### Fondateur

Jean Schouters

### Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €

par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

[fabienne.sergoyne@laicite.net](mailto:fabienne.sergoyne@laicite.net)

[www.laicite.be](http://www.laicite.be)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d'infos : [www.laicite.be/vi-privee](http://www.laicite.be/vi-privee)



# LES RENDEZ-VOUS RADIO ET TÉLÉ DE LA LAÏCITÉ

[www.libresensemble.be](http://www.libresensemble.be)

*libres,  
ensemble*

1er  
MAI

Radio | à 20h sur *La Première*  
**Pour un droit des fratries à grandir ensemble**

02  
MAI

Télévision | à 9h20 sur *La Une*  
**Révolution féministe à l'école**  
Rediffusion : 05/05 à 23h45 sur *La Trois* | 08/05 à 10h30 sur *La Une*

08  
MAI

Radio | à 20h sur *La Première*  
**Refonder l'Europe de la santé**

11  
MAI

Télévision | En fin de soirée sur *La Une*  
**Pensions du régime nazi : mettre fin au scandale**  
Rediffusion : 17/05 à 23h45 sur *La Trois*

15  
MAI

Radio | à 20h sur *La Première*  
**CPC : l'urgence des deux heures**

16  
MAI

Télévision | à 9h20 sur *La Une*  
**Vivement la fin**  
Rediffusion : 19/05 à 23h45 sur *La Trois* | 22/05 à 10h30 sur *La Une*

22  
MAI

Radio | à 20h sur *La Première*  
**Loi Moureaux : quelles avancées trente ans plus tard ?**

25  
MAI

Télévision | En fin de soirée sur *La Une*  
**Migration et Covid : quand l'injustice se renforce**  
Rediffusion : 31/05 à 23h45 sur *La Trois*

30  
MAI

Télévision | à 9h20 sur *La Une*  
**Pandémie et précarité sociale**  
Rediffusion : 02/06 à 23h45 sur *La Trois* | 05/06 à 10h30 sur *La Une*



*libres, ensemble*

# NOS AUTEURS S'INVITENT CHEZ VOUS !

Mardi 11 mai

Dans le cadre du festival  
de la FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES

## CONFÉRENCE EN LIGNE

**Extrême droite : les nouveaux habits de la "bête"**

Avec Olivier Starquit et Julien Dohet, co-auteurs  
de *La bête a-t-elle mué ?*, et François Debras

Rendez-vous sur la chaîne YouTube  
de la Foire du livre de Bruxelles

Vendredi 21 mai • 17:30

Dans le cadre de la FOIRE DU LIVRE POLITIQUE DE LIÈGE  
En partenariat avec ATTAC

## WEBINAIRE

**Comment reconstruire le "monde d'après"  
sur des bases justes et durables ?**

Avec Arnaud Zacharie, auteur de *La transition  
écologique et sociale*, et Éric Toussaint

Diffusion en direct de la Cité Miroir  
Inscription préalable sur :

<http://lafoiredulivre.net>

Infos complémentaires :  
[www.laicite.be](http://www.laicite.be)

